

# PLAN DE CONSERVATION

## SITE PATRIMONIAL DE SILLERY



## PROJET POUR CONSULTATION





## Crédits et remerciements

ISBN : 978-2-550-65817-7 PDF

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

## Table des matières

Crédits et remerciements.....	3
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
A. COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION.....	7
B. CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY.....	7
C. PROCÉDURES DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX.....	10
<b>II. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL.....</b>	<b>12</b>
A. DESCRIPTION.....	13
B. HISTORIQUE.....	14
<b>III. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL.....</b>	<b>22</b>
A. LES VALEURS PATRIMONIALES.....	23
1. Valeur historique.....	23
2. Valeur paysagère.....	24
3. Valeur architecturale.....	24
B. LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL.....	25
1. Le cadre naturel.....	25
2. Le réseau viaire.....	29
3. Le système parcellaire.....	36
4. Le cadre bâti.....	40
5. Les unités de paysage.....	54
6. Les qualités visuelles.....	59
7. Le patrimoine archéologique.....	65
<b>IV. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION.....</b>	<b>68</b>
A. LES ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION.....	69
1. Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial.....	69
2. Privilégier le traitement minimal.....	69



3. Assurer la continuité à travers les changements .....	69
<b>B. ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES .....</b>	<b>70</b>
1. Le cadre naturel .....	70
2. Le réseau viaire .....	71
3. Le système parcellaire.....	72
4. Le cadre bâti .....	73
5. Les unités de paysage .....	82
6. Les qualités visuelles .....	84
7. Le patrimoine archéologique .....	86
<b>ANNEXES.....</b>	<b>88</b>
DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES .....	88
GLOSSAIRE .....	89
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	92
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>95</b>

# I. INTRODUCTION



## A. COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (Loi sur le patrimoine culturel, art. 61) du site patrimonial de Sillery. Le plan de conservation énonce les valeurs et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery est d'abord destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice de ses pouvoirs par rapport aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Il pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent sur le patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Ils y trouveront des orientations en vue de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite en fonction des orientations contenues dans le plan de conservation, en prenant cependant soin que chaque demande soit prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers. Ce plan de conservation informe également les municipalités des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery constitue un document de référence pour sa protection. Il ne limite toutefois pas

la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études disponibles ou pouvant s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il s'agit d'abord de connaître le site patrimonial pour en faire émerger des significations et de dégager ensuite des orientations. Ces étapes forment les grandes articulations du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » présente le territoire et son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » présente les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées précédemment.

## B. CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les Monuments historiques, adoptée par le gouvernement français en 1913, et sanctionne le 21 mars 1922 la première loi sur le patrimoine culturel, soit la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt

historique ou artistique. Cette loi permet alors le classement de monuments ou d'œuvres d'art et la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de l'organisme, réalise les premiers véritables inventaires sur le patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède aux premiers classements de monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery à Québec (située dans les limites du site patrimonial de Sillery), le château de Ramezay à Montréal et l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec.

En 1952, devant l'accélération de la transformation de la société québécoise, le gouvernement de l'Union nationale sous Maurice Duplessis (1890-1959) modifie la loi de 1922. Cela permet à la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), d'acquérir des immeubles et de classer des sites historiques ou archéologiques ainsi que tout objet mobilier. Sous l'égide du secrétaire de cette Commission, Gérard Morisset (1898-1970), plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec seront classés et une attention particulière est accordée à la restauration des édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le gouvernement québécois adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet alors d'accorder le statut d'« arrondissement historique » à des territoires considérés comme

patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'île d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

S'inspirant de la Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), de la Loi des monuments historiques (1963) et de la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967), la Loi sur les biens culturels entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de bien culturel, un terme plus vaste que celui de monument historique.

Avec la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de procéder à certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale, situés au sein d'un arrondissement historique, peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La Loi de 1972 ajoute également la notion

d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivantes, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au Mont-Royal en 2005, le seul territoire à bénéficier d'un double statut.

Après la période la plus active en termes de classement et de reconnaissance de biens culturels lors des années 1970, un regain est noté depuis le début des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ)<sup>1</sup> entreprennent de se doter d'outils, tels que des études de caractérisation. Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La LPC rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

---

<sup>1</sup> La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs similaires à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec.

## Le site patrimonial de Sillery

Afin de conserver l'esprit des grands domaines menacés par l'étalement urbain amorcé au cours des années 1950, le site patrimonial de Sillery (fig. 1) est déclaré par le gouvernement le 2 décembre 1964. Cette déclaration a ainsi pour principal objectif de freiner le lotissement des grandes propriétés situées sur le sommet de l'escarpement et de préserver les villas et leur cadre pittoresque. La maison George-William-Usborne et le domaine Catarauqui, deux immeubles patrimoniaux compris dans le site patrimonial, sont protégés respectivement en 1972 et en 1975.

Au cours des années 2000, le site patrimonial de Sillery fait à nouveau face à des enjeux liés au développement urbain de ses différents secteurs. En 2004, une étude de caractérisation est élaborée par la CBCQ. Cette étude révèle les composantes significatives et les marques visibles associées aux empreintes anthropiques, notamment les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle, aux vestiges archéologiques et aux bâtiments et sites d'intérêt patrimonial du territoire.

En 2010, le Ministère publie le *Cadre de gestion pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*. Ce cadre de gestion concerne spécifiquement le secteur des grandes propriétés, et il en énonce les caractéristiques fondamentales. Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, établi en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, devient l'outil de référence destiné à guider le ministre dans l'exercice de ses pouvoirs. En conséquence, il remplace le cadre de gestion.



Avec ce plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente une synthèse des connaissances acquises sur le site patrimonial de Sillery et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

## C. PROCÉDURES DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés doit se conformer (LPC, art. 66).

L'analyse des projets soumis à l'autorisation du ministre s'effectue au cas par cas, en fonction de leur impact sur les valeurs du site patrimonial de Sillery. En lien avec les valeurs associées à ce territoire, un ensemble de caractéristiques est pris en compte dans

l'analyse des projets, soit le site, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre pourra demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant qu'une décision soit rendue (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise pour effectuer ces interventions et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette Loi ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

## Le site patrimonial de Sillery

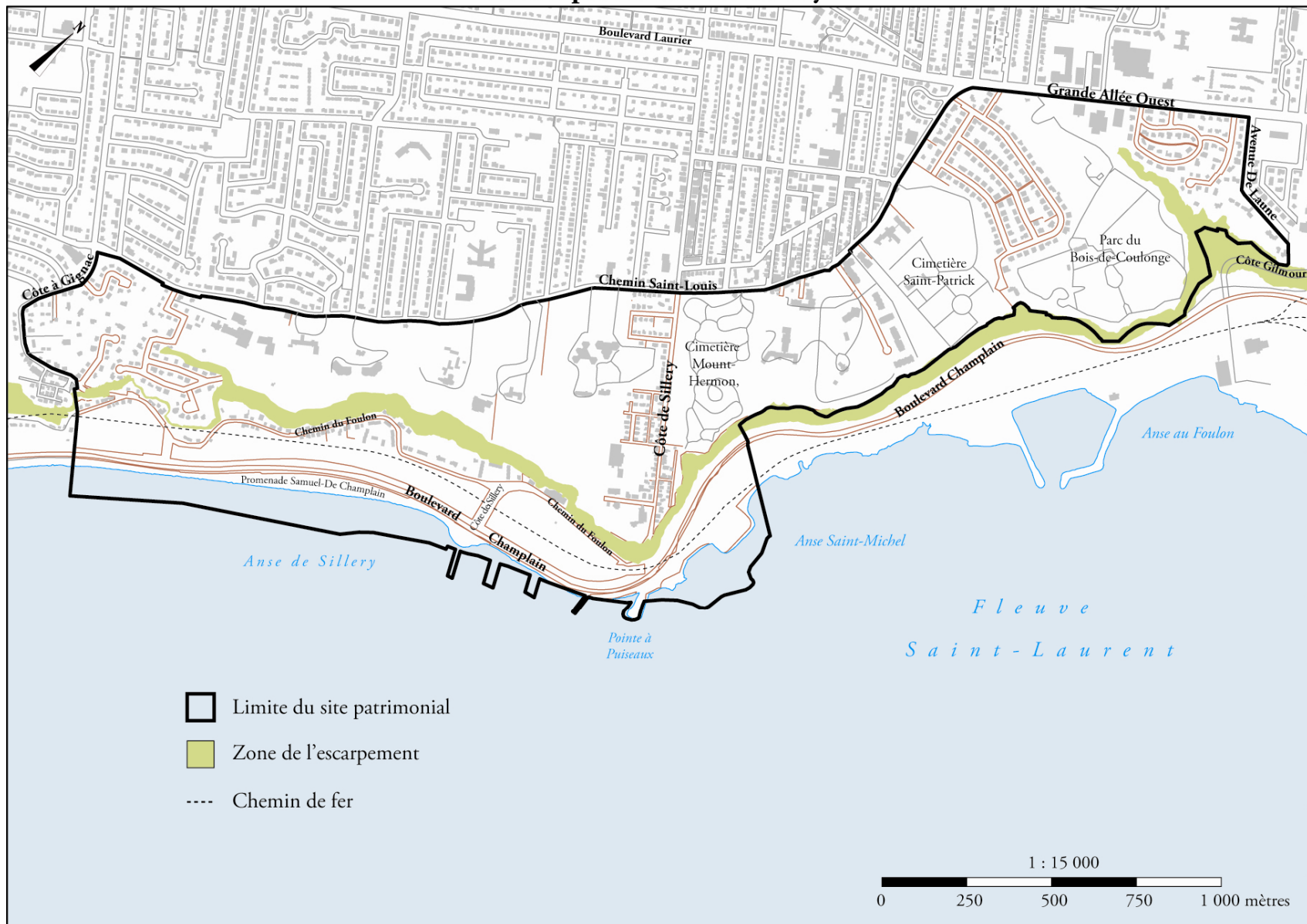


Figure 1

## II. SURVOL DU SITE PATRIMONIAL





## A. DESCRIPTION

Le site patrimonial de Sillery, déclaré en 1964, couvre un territoire à caractère résidentiel et institutionnel ponctué de nombreux boisés. Il se distingue, entre autres, par son patrimoine bâti et paysager représentatif de toutes les périodes de son développement. Ce territoire linéaire d'environ trois kilomètres et demi se divise en trois zones principales, soit la terrasse fluviale, l'escarpement et le sommet de l'escarpement.

Le site patrimonial comprend environ 350 bâtiments. Sur la terrasse fluviale du fleuve Saint-Laurent subsistent la maison des Jésuites-de-Sillery, témoin des premières occupations, et des maisons ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle parsemées le long du chemin du Foulon. L'église de Saint-Michel, son presbytère ainsi qu'un noyau de maisons ouvrières sont regroupés dans le secteur de la côte de Sillery. Sur le sommet de l'escarpement, entre le chemin Saint-Louis au nord et l'escarpement au sud, se trouvent de luxueuses villas, dont plusieurs ont été construites pour les barons du bois au XIX<sup>e</sup> siècle, et des propriétés institutionnelles remontant au tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

Enclavé dans un milieu aujourd'hui fortement urbanisé, le site patrimonial conserve de nombreux boisés, qui forment notamment deux axes le long du chemin Saint-Louis et de l'escarpement. Ces boisés s'ajoutent à ceux des domaines privés et institutionnels de même qu'à ceux des cimetières Mount Hermon et Saint-Patrick pour constituer une importante réserve d'espaces verts.

Le site patrimonial se situe dans l'arrondissement municipal de Sainte-Foy-Sillery de la ville de Québec. Il est délimité, sans entrer



Figure 2

dans les détails, par l'avenue De Laune à l'est, la côte à Gignac à l'ouest, le chemin Saint-Louis et la Grande Allée Est au nord ainsi que la ligne de basse marée du fleuve Saint-Laurent et la cime de l'escarpement au sud. Il comporte des immeubles patrimoniaux classés et compte huit sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ<sup>2</sup>) ainsi qu'un potentiel archéologique qui résulte d'une présence amérindienne et euroquébécoise.

<sup>2</sup> L'Inventaire des sites archéologiques du Québec regroupe les archives des interventions archéologiques réalisées au Québec. Pour consulter l'Inventaire, il faut s'adresser au Ministère : ([http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx\\_lesecrits\\_pi1%5Becrit%5D=683&cHash=402531f81acda53805fb58ab08991b23](http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1%5Becrit%5D=683&cHash=402531f81acda53805fb58ab08991b23) ).

## B. HISTORIQUE

### Une anse fréquentée par les Amérindiens

Différents groupes amérindiens ont fréquenté le secteur du site patrimonial depuis des milliers d'années. Il y a 10 000 ans, le promontoire de Québec commence à émerger avec le retrait de la mer de Champlain. Dès la période paléoindienne (12 000 à 8 000 ans avant aujourd'hui (AA)), ce territoire forme une île disponible à l'occupation humaine et sa fréquentation n'est donc pas exclue. Près de 3000 ans après cette période, le pied de l'escarpement forme des terrasses et des anses libres à l'établissement.

Lors des premiers contacts entre les Européens et les Amérindiens dans la région de Québec, des groupes algonquiens, notamment des Innus et des Micmacs, fréquentent ce secteur. Au moment de l'arrivée de Samuel de Champlain (1570-1635) et de la fondation de Québec en 1608, quelques tribus amérindiennes pêchent dans une anse appelée Kamiskoua Ouangachit, signifiant endroit où l'on vient pêcher. Celle-ci est aussi nommée Tequenonday, c'est-à-dire, sur l'autre versant de la montagne. Les Européens donnent à ce lieu le nom d'anse Saint-Joseph. Il devient l'emplacement idéal pour l'établissement de la mission des Jésuites, qui espèrent évangéliser et sédentariser les familles amérindiennes.

### L'occupation du territoire sous le Régime français

De 1637 à 1646, la Compagnie des Cent-Associés concède toutes les terres composant le site patrimonial de Sillery. Bénéficiant de la protection de Noël Brulart de Sillery (1577-1640), prêtre et membre de la Compagnie des Cent-Associés, les Jésuites établissent la

mission Saint-Joseph, qui donne son nom à l'anse et à la pointe de terre où elle est située, dès 1637. Les missionnaires aspirent à sédentariser les autochtones en les initiant à l'agriculture tout en œuvrant à leur évangélisation. L'année suivante, deux familles amérindiennes trouvent refuge à la mission, qui en rassemble une quarantaine en 1643. Ce sont majoritairement des familles innues qui s'établissent autour de la maison des Jésuites (fig.3). La chapelle de Saint-Michel dessert la mission, qui est entourée d'une palissade de pieux. En plus de la maison et de la chapelle en pierre, les installations comptent un four et une brasserie. Un moulin à vent est bâti sur la pointe Saint-Joseph en 1648 et un fort bastionné remplace la palissade de pieux l'année suivante.



Figure 3

En 1640, une nouvelle maison est bâtie sur le côté ouest de la pointe Saint-Joseph, vis-à-vis de l'anse au Couvent, pour les Augustines de la Miséricorde de Jésus venues s'établir à Sillery. Ce nouvel établissement, destiné aux soins des Amérindiens, est construit sur la concession accordée en 1637 à Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon (1604-1675), fondatrice des Augustines hospitalières de Québec. Pendant quelques années, les Augustines y soignent les Amérindiens, dont les familles algonquines venues s'installer tout près. En 1644, la communauté doit quitter cette demeure en raison, notamment, des attaques de groupes iroquois.

Pendant le Régime français (1608-1763), l'escarpement ne constitue pas une limite des propriétés qui s'étendent entre le sommet tabulaire et le fleuve (fig. 11). En 1651, les terres de Sillery sont érigées en fiefs et seigneuries. D'une profondeur d'environ une lieue et demie (7 km), la seigneurie de Sillery s'étend de la pointe à Puiseaux au cap Rouge (seigneurie de Gaudarville). Les terres des Jésuites et des néophytes (personnes récemment converties) constituent le domaine seigneurial. À l'ouest du domaine, la terre de Monceaux est érigée en arrière-fief en 1656. Cet arrière-fief correspond à l'ancienne terre des Augustines de la Miséricorde de Jésus vendue par la duchesse d'Aiguillon à Anne Gasnier, veuve de Jean Clément de Vaux, seigneur de Monceaux.

À partir de 1660, le Séminaire de Québec acquiert les terres du Cap-aux-Diamants, dont une portion de celles-ci située à l'est de la seigneurie de Sillery est comprise dans les limites du site patrimonial. Formant une partie de la banlieue de Québec, elles comprennent notamment la terre de Saint-Michel, érigée en fief et

seigneurie en 1660, le fief et châtelainie de Coulonge, érigé en 1657, la terre de Saint-Denys et celle de Samos (fig. 20).

À la fin du Régime français, trois grands propriétaires, la famille d'Auteuil, les Jésuites et le Séminaire de Québec se partagent le territoire correspondant au site patrimonial de Sillery. Sur l'arrière-fief de Monceaux, l'ancien hôpital des religieuses hospitalières, transformé en manoir, est inoccupé depuis le décès de Charles François Ruelle d'Auteuil (1690-1755). Seuls propriétaires de la seigneurie de Sillery depuis 1699 (confirmé en 1702), les Jésuites occupent une résidence bâtie au début du siècle sur le site de l'ancienne mission, soit l'actuelle maison des Jésuites-de-Sillery. Les installations comprennent la chapelle de Saint-Michel, une maison pour le fermier et une grange-étable servant aussi d'écurie. Le domaine seigneurial comporte des terres en culture et des prairies, un jardin, une cour et un verger. Enfin, le Séminaire de Québec possède une maison de campagne dans le fief de Saint-Michel et une autre maison, construite en 1732, sur la terre de Samos.

### La défense de Québec

Sillery est le théâtre de l'assaut de l'armée britannique dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759. Les soldats touchent terre un peu en aval de l'anse au Foulon (fig.4), alors que la canonnière commandée par Samuel Johannes Holland (1728-1801) tire des boulets devant Sillery. La batterie Saint-Michel, montée à Samos (aujourd'hui entre la propriété des Augustins de l'Assomption et le cimetière Saint-Patrick), est impuissante à refouler les soldats qui escaladent l'escarpement aux ruisseaux Belleborne et Saint-Denys pour prendre l'avant-poste français dominant l'anse au Foulon.



Figure 4

### La présence britannique

Au lendemain de la guerre de Sept-Ans (1756-1763), le Séminaire de Québec vend une partie de ses terres du Cap-aux-Diamants à des militaires et hauts fonctionnaires du gouvernement britannique, conservant toutefois le domaine de la châtellenie de Coulonge et le fief de Saint-Michel comme réserve de bois. Ayant servi de refuge et d'hôpital aux soldats américains pendant le siège de Québec en 1775-1776, la maison de Samos, agrandie et rénovée, est nommée Woodfield. En 1780, le général Henry Watson Powell (1733-1814) fait construire sa demeure, nommée Powell Place, sur l'ancienne terre Belleborne. L'arrière-fief de Monceaux demeure la propriété des héritiers Ruette d'Auteuil. Enfin, les Jésuites ne réintègrent pas

leur domaine de Sillery. Des travaux de réfections majeurs à leur résidence sont entrepris par un locataire en 1764. Malgré l'achat d'une partie des propriétés des Jésuites et du Séminaire de Québec par l'élite locale, le territoire demeure agricole jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Les grands domaines du XIX<sup>e</sup> siècle

Les anses de Sillery s'animent à la suite du blocus continental imposé par Napoléon Bonaparte (1769-1821) à la Grande-Bretagne en 1806. Coupés de ses sources d'approvisionnement traditionnelles en mer Baltique, les Britanniques se tournent alors vers leurs colonies pour se fournir en bois équarri. Les grandes propriétés de Sillery sont peu à peu occupées par des marchands de bois et constructeurs de navires, qui établissent leurs chantiers en contrebas de leur propriété érigée sur le sommet de l'escarpement.

En 1815, le manoir Kilmarnock domine le chantier naval McNider. La résidence Powell Place, achetée par Michael Henri Percival (v. 1779-1829), inspecteur des douanes et magistrat, est renommée Spencer Wood. En 1816, William Sheppard (1784-1867) achète le domaine Woodfield, qu'il agrandit jusqu'à la limite de l'ancien fief de Saint-Michel. Le marchand de bois réaménage les parterres et fait construire des serres et un conservatoire. Incendiée en 1842, la résidence principale est alors remplacée par une villa encore plus somptueuse.

En 1831, l'avocat et homme politique Edward Bowen (1780-1866) achète la partie restante du fief de Saint-Michel. En 1848, une partie de ce terrain est cédée à la Quebec Protestant Cemetery Association pour aménager le cimetière Mount Hermon.



Entre 1830 et 1850, le domaine seigneurial de Sillery est divisé en vastes propriétés (Beauvoir, Clermont, Cataraqi, Benmore et Sous-les-Bois). En plus d'une résidence principale, ces nouveaux domaines comprennent des bâtiments agricoles, incluant granges, écuries, remises et ateliers et des logements pour les employés. Au fil du temps, les premières résidences sont remplacées par des villas toujours plus somptueuses. L'empreinte de ces grands domaines est particulièrement visible sur les parties non loties des propriétés.

À la fin des années 1840, Patrick McInenly, un marchand de bois irlandais lotit une bande de terre en bordure de la côte de Sillery pour y construire des maisons d'ouvriers. En 1847, sa résidence, qui est bâtie sur la pointe, est convertie en chapelle. En 1854, l'église de Saint-Columba (aujourd'hui Saint-Michel) est érigée pour desservir la population ouvrière catholique, composée de Canadiens français et d'Irlandais<sup>3</sup> (fig.5).

En 1849, dans la banlieue de Québec (terres du Cap-aux-Diamants), le marchand de bois Henry Atkinson (1790-1863) subdivise son domaine Spencer Wood et entreprend la construction de deux résidences, toujours existantes dans le site patrimonial, soit Spencer Grange et Spencer Cottage (aujourd'hui appelé villa Bagatelle<sup>4</sup>). La villa Spencer Wood est louée, puis vendue au gouvernement canadien (fig.6). Elle est entièrement reconstruite en 1860 à la suite d'un incendie<sup>5</sup>. Enfin, la partie ouest de l'ancienne terre de Saint-

<sup>3</sup> L'église anglicane Saint-Michael, bâtie en 1854 au nord du chemin Saint-Louis, est située à l'extérieur du site patrimonial de Sillery.

<sup>4</sup> Spencer Cottage aurait brûlé à la fin des années 1920. Il aurait été reconstruit à l'identique.

<sup>5</sup> Cette résidence sera détruite à son tour lors d'un incendie en 1966.

Denys, connue sous le nom de domaine Wolfefield, est achetée par William Price (1789-1867), qui y réside jusqu'à son décès en 1867.



Figure 5

Ces grands propriétaires s'intéressent à l'histoire naturelle, à l'horticulture et à l'ornithologie. Certains exploitent une ferme d'élevage et cultivent la terre. Des chemins sinueux mènent depuis le chemin Saint-Louis aux villas entourées de boisés. De grands parterres et des belvédères aménagés au sommet de l'escarpement offrent des vues imprenables sur les anses en contrebas.



Figure 6

### Les noyaux ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle

Au pied des grandes propriétés, les chantiers attirent de nombreux travailleurs qui s'installent en bordure du chemin du Foulon (fig.7) et dans les noyaux d'habitation lotis en périphérie des domaines. Seules les habitations en bordure de la côte de Sillery et le village-



Figure 7

rué<sup>6</sup> du chemin du Foulon sont compris dans le site patrimonial de Sillery<sup>7</sup>. Les noyaux ouvriers ainsi que l'utilisation des anses pour l'équarrissage du bois et la construction navale ont laissé leur empreinte sur le littoral et dans la côte de Sillery.

### L'arrivée des communautés religieuses

La fin des tarifs préférentiels établis par la Grande-Bretagne amorce le déclin de l'exportation du bois au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Plusieurs négociants retournent en Angleterre ou poursuivent leurs activités commerciales ailleurs. Entre 1869 et 1947, les grandes propriétés de

<sup>6</sup> Le village-rue désigne une agglomération, généralement de taille réduite, dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une unique rue.

<sup>7</sup> Bergerville (Sheppardville), situé presque entièrement au nord du chemin Saint-Louis et Nolansville, à l'ouest de la côte à Gignac, ne sont pas compris dans le site patrimonial de Sillery. Seule la partie située sur le côté sud du chemin Saint-Louis du secteur de Bergerville est intégrée aux limites du site patrimonial.

Sillery sont cédées à des communautés religieuses à l'exception des domaines Kilmarnock, Catarqui et Spencer Wood (Bois-de-Coulonge). À la suite de ces transactions, l'escarpement constitue maintenant la limite des propriétés situées sur son sommet tandis que les terrains situés sur la terrasse fluviale sont subdivisés en petits emplacements destinés à l'habitation ouvrière.

Les Religieuses de Jésus-Marie arrivent les premières à Sillery et ouvrent leur couvent en septembre 1870 (fig.8); la villa Sous-les-Bois devient alors la résidence de leur aumônier. La congrégation du Très-Saint-Rédempteur de Québec achète le domaine Woodfield en 1877 et 1881. L'ancienne terre de Samos devient le cimetière Saint-Patrick en 1879, tandis que la partie ouest (ancien domaine de Coulonge) est vendue en 1921 aux Augustins de l'Assomption, qui construisent un noviciat et une chapelle. Les Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc s'installent sur la propriété Woodlands en 1917 et achètent la villa Spencer Grange en 1934. Trois cents ans après leur départ de Sillery, les Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec achètent la villa Clermont en 1945. Acquis par le Diocèse de Québec en 1922, le domaine de Beauvoir devient la propriété des Pères maristes sept ans plus tard. Enfin, les Sœurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique s'installent à la villa Benmore en 1947.

### Le lotissement graduel des grands domaines

Depuis le début des années 1950, des secteurs résidentiels ont été construits sur certaines portions de terres appartenant à d'anciens domaines, formant les secteurs de Mont-Saint-Denis et de Parc-Lemoine. D'autres ensembles résidentiels sont construits dans le site patrimonial, notamment les immeubles en copropriétés et

logements sociaux du chemin Saint-Louis et de l'avenue du Maire-Beaulieu, le Boisé des Augustines et les secteurs de Parc-Beauvoir et de Kilmarnock.

En 2012, les Religieuses de Jésus-Marie, les Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, les Pères maristes et les Augustins de l'Assomption sont toujours présents dans le site patrimonial. Le gouvernement du Québec est propriétaire du parc du Bois-de-Coulonge et du domaine Catarqui. Les cimetières Mount Hermon et Saint-Patrick sont toujours en activité.

En relation avec la figure 2, les tableaux 1A et 1B montrent la succession des occupants sur la seigneurie de Sillery (1A) et les terres du Cap-aux-Diamants (banlieue de Québec) (1B), du Régime français à nos jours.



Figure 8

Tableau 1A : La seigneurie de Sillery (à l'ouest de la côte de Sillery)

Régime français (1608-1760)			Domaines et villages (XIX <sup>e</sup> siècle)	Communautés religieuses ou autres (XX <sup>e</sup> siècle)	Propriétés et secteurs (2012)
Seigneurie de Sillery	Terre des Augustines de la Miséricorde de Jésus	Arrière-fief de Monceaux	Kilmarnock		Secteur résidentiel Kilmarnock
	Terre des Jésuites	Domaine de la seigneurie de Sillery (propriété des Jésuites)	Beauvoir	Pères maristes	Secteur résidentiel Parc-Beauvoir
					Pères maristes
	Terre des Amérindiens		Clermont	Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec	Externat Saint-Jean-Berchmans
					Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec
			Cataraqi		Le Boisé des Augustines
					Domaine Cataraqi
			Benmore	Sœurs missionnaires d'Afrique	Maison Michel-Sarrazin
					Le Boisé du Domaine Benmore
			Sous-les-Bois	Religieuses de Jésus-Marie	Collège de Jésus-Marie
					Le Domaine Sous les Bois
			Village-rue et noyau ouvrier		Secteur résidentiel de la pointe à Puiseaux
Village-rue du chemin du Foulon					



Tableau 1B : Les terres du Cap-aux-Diamant (à l'est de la côte de Sillery)

Régime français (1608-1760)			Domaines ou autres propriétaires (XIX <sup>e</sup> siècle)		Communautés religieuses ou autres (XX <sup>e</sup> siècle)		Propriétés et secteurs (2013)
Terres du Cap-aux-Diamants	Terre Saint-Michel	Fief de Saint-Michel	Cimetière Mount Hermon (Quebec Protestant Cemetery Association)			Cimetière Mount Hermon	
			Woodlands	Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc		Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc	
	Domaine de la Châtellenie	Fief et Châtellenie de Coulonge	Domaine de la Châtellenie		Congrégation du Très-Saint-Rédempteur	Augustins de l'Assomption	Augustins de l'Assomption
							Secteur résidentiel Maire-Beaulieu
	Terre de Samos		Woodfield			Cimetière Saint-Patrick	Secteur résidentiel chemin Saint-Louis
							Cimetière Saint-Patrick
						Le Woodfield-Sillery	
	Terre de Belleborne	Powell Place	Spencer Cottage			Villa Bagatelle	
			Spencer Grange			Secteur résidentiel Parc-Lemoine	
			Spencer Wood			Parc du Bois-de-Coulonge	
Terre de Saint-Denys	Wolfefield		Secteur résidentiel Mont-Saint-Denis				

### III. PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL



## A. LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Sillery est basée sur les valeurs patrimoniales et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial de Sillery est un territoire, qui, en raison de son contexte historique, a acquis, au fil des ans, une multiplicité de valeurs patrimoniales : historique, paysagère et architecturale.

### 1. Valeur historique

Le site patrimonial de Sillery présente un intérêt pour sa valeur historique. Il se caractérise par l'ancienneté de son occupation et la diversité des activités qui s'y sont succédé. Depuis la période de la préhistoire, des groupes amérindiens fréquentent ce territoire. Dès 1637, les Jésuites s'établissent dans l'anse Saint-Joseph pour sédentariser et christianiser les Amérindiens qui pratiquent notamment la pêche sur ce lieu. La même année, les terres sont concédées en fief et seigneurie. À la suite du blocus continental imposé par la France à la Grande-Bretagne en 1806, l'occupation du territoire s'accroît. La mère patrie, privée de ses sources d'approvisionnement en bois, se tourne alors vers ses colonies. Grâce à ses anses abritées, Sillery devient un lieu important pour le commerce et pour la construction navale. Sur les hauteurs, les barons du bois et les notables britanniques de Québec se font

construire de luxueuses villas, tandis que près des anses, apparaissent des habitations ouvrières. Avec le déclin du commerce du bois, les grands domaines sont acquis par les communautés religieuses entre 1869 et 1947. De nos jours, le patrimoine bâti et paysager, plusieurs sites archéologiques et de nombreux éléments de l'aménagement urbain témoignent de la riche histoire du lieu.



Figure 9

## 2. Valeur paysagère

Le site patrimonial de Sillery présente aussi un intérêt pour sa valeur paysagère. Ses composantes, exceptionnelles en milieu urbain, permettent de retracer le passé de Sillery. Ainsi, les limites de certaines propriétés et le tracé du chemin du Foulon et de la côte de Sillery illustrent les premiers établissements et le découpage des terres sous le Régime français. Le secteur du village-rue du chemin du Foulon, celui de la pointe à Puiseaux et la partie au sud du chemin Saint-Louis du secteur de Bergerville évoquent, par la densité des habitations, la réalité ouvrière de l'ère des anses à bois. Les grands domaines boisés, aménagés sur le sommet de l'escarpement dans l'esprit du courant pittoresque, constituent le trait dominant du paysage. Découpés pour la plupart au XIX<sup>e</sup> siècle à l'intérieur d'anciens fiefs, ils subsistent entre autres aujourd'hui dans le domaine Cataraqui, le Bois-de-Coulonge, les propriétés des communautés religieuses et les cimetières. Grâce à eux, le site patrimonial constitue historiquement un espace vert unique. L'image emblématique du site patrimonial est formée par l'église de Saint-



Figure 10

Michel, située à mi-pente dans la côte de Sillery, et par l'escarpement boisé. Le site patrimonial comporte de multiples percées visuelles et panoramas remarquables, notamment sur le littoral.

## 3. Valeur architecturale

Le site patrimonial de Sillery présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. Le cadre bâti se compose de quelques constructions du Régime français, de maisons ouvrières du XIX<sup>e</sup> siècle, de villas bourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que d'édifices institutionnels du XX<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments du Régime français, dont la maison des Jésuites-de-Sillery est le meilleur exemple, se caractérisent par leur corps de logis de pierre bas et peu dégagé du sol ainsi que leur toit à versants droits. Au sein de secteurs à plus forte densité, les maisons ouvrières comportent un ou deux étages et présentent un plan simple de même que des dimensions réduites. Les villas bourgeoises s'inscrivent, quant à elles, dans les courants de l'architecture néoclassique et pittoresque. Elles se distinguent par leur implantation sur de vastes terrains paysagers, leur corps de logis de moyennes ou grandes dimensions ainsi que leur ornementation souvent élaborée. Les communautés religieuses, qui ont acquis ces propriétés bourgeoises au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, y ont érigé des édifices institutionnels à trois ou quatre étages, souvent en brique. Cette architecture institutionnelle est également enrichie par l'aménagement de plusieurs monuments commémoratifs et religieux ainsi que de lieux de repos et de recueillement. La valeur architecturale du site patrimonial est aussi caractérisée par l'église de Saint-Michel, construite en grès de 1852 à 1854. Cette église est l'un des premiers lieux de culte d'une architecture néogothique dans la région de Québec.



## B. LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent à travers des composantes physiques. Ces caractéristiques sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales à protéger. Elles en constituent l'aspect visible. Celles-ci prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique – et on devrait en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent à être comprises et transmises aux générations futures.

### 1. Le cadre naturel

Le cadre naturel rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques et géographiques qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale du site patrimonial de Sillery et devrait faire l'objet d'une attention particulière, au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du site ont une influence importante sur l'établissement, d'abord, puis sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

#### LA TOPOGRAPHIE

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le site patrimonial de Sillery fait partie du domaine géologique des Appalaches, dont le front (Ligne Logan<sup>8</sup>) correspond à l'escarpement nord du promontoire de Québec. Le grès verdâtre et le schiste qu'on y trouve appartiennent à la formation de Saint-Nicolas du groupe de Sillery.

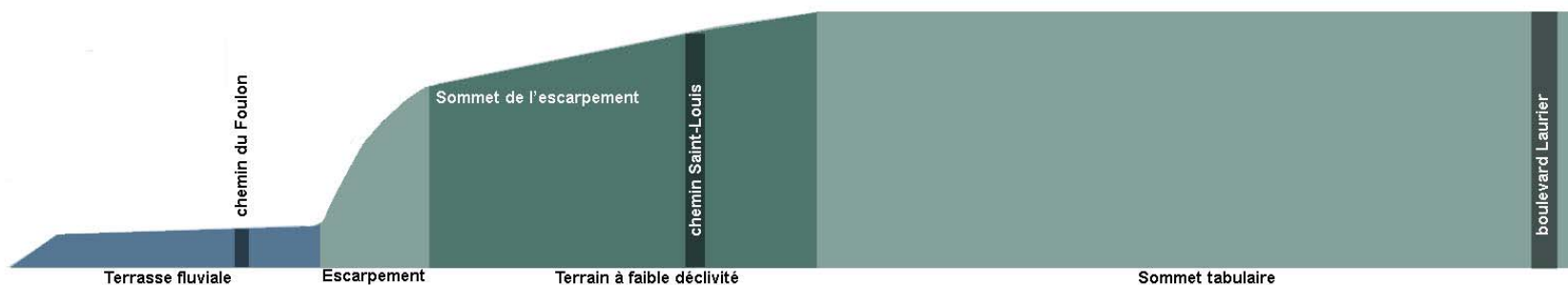


Figure 11

<sup>8</sup> La Ligne de Logan est composée d'un réseau de failles. Elle est aussi connue sous le nom de Faille Logan.

Le relief du site patrimonial de Sillery est fortement accidenté. Sa silhouette comporte trois niveaux : une terrasse fluviale formant une étroite bande riveraine, un escarpement et un terrain à faible déclivité, appelé sommet de l'escarpement, menant au promontoire de Québec, hors site patrimonial (fig. 11).

### L'HYDROGRAPHIE

Presque au centre du site patrimonial, la pointe à Puisseaux s'avance vers le fleuve Saint-Laurent, délimitant deux anses peu profondes, soit l'anse de Sillery à l'ouest et l'anse Saint-Michel à l'est. Depuis le remblayage de la bande riveraine effectué au cours des années 1960, la pointe Saint-Joseph, à l'ouest, ne s'avance plus jusqu'au fleuve.



Figure 12

L'escarpement est sillonné de ravins creusés par des ruisseaux, aujourd'hui canalisés ou taris, qui bornaient les concessions initiales.

### LE COUVERT VÉGÉTAL

En raison de sa déclivité importante, l'escarpement a conservé son caractère naturel et fortement boisé. Le couvert végétal du sommet de l'escarpement se caractérise historiquement par des boisés comprenant des arbres matures entrecoupés d'aires gazonnées et d'aménagements horticoles. Quelques spécimens de la forêt ancienne sont conservés. De plus, des alignements d'arbres matures bordent les voies de communication publiques et privées ou définissent les limites de propriétés. Les abords du chemin Saint-Louis et du chemin du Foulon sont particulièrement caractérisés par un axe de boisés.

Le site patrimonial de Sillery héberge historiquement plusieurs peuplements remarquables de chênes, d'érables, de frênes, de hêtres et de pins issus de forêts anciennes ou de plantations datant de plusieurs décennies, voire siècles. Hormis l'âge et la dimension des spécimens, la qualité des composantes arborescentes repose sur l'intégrité des boisés, l'unicité du groupement, sa rareté et l'importance de ses fonctions paysagères (encadrement, perspective).

Certains ensembles forestiers naturels et homogènes présents au sein du site patrimonial sont composés d'arbres souvent centenaires, représentatifs d'une diversité d'essences forestières typiques des écosystèmes du sommet de l'escarpement, habitant sur une superficie adéquate pour maintenir la cohésion des groupements. Certains boisés ainsi que quelques arbres vétérans

isolés possèdent également des composantes arborescentes de qualité et jouent un rôle paysager important dans les différents secteurs urbanisés du territoire.

Les boisés, notamment ceux présents sur les propriétés des Pères maristes, des Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, du domaine Benmore, des Religieuses de Jésus-Marie, des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, des Augustins de l'Assomption et du cimetière Saint-Patrick (fig.13) ont une valeur patrimoniale particulière. Les boisés des Pères maristes, du domaine Benmore et du cimetière Saint-Patrick possèdent des écosystèmes naturels relativement intègres, rares et uniques en milieu urbanisé. Les boisés des propriétés des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et des Augustins de l'Assomption présentent également plusieurs plantations et groupements à caractère unique et rare à l'échelle de Québec, mélangés avec des espèces issues des anciennes forêts de Sillery.

Le parc du Bois-de-Coulonge, le domaine Catarauqui et le cimetière Mount Hermon sont occupés par des boisés où dominent l'érable à sucre, le chêne rouge, l'orme d'Amérique, le hêtre à grandes feuilles et l'épinette blanche. Plusieurs spécimens exceptionnels y sont observés, dont un orme pleureur plus que centenaire, de majestueux tilleuls européens et un chêne à gros fruits.

#### ***Le cadre naturel en bref***

La topographie du site patrimonial de Sillery est historiquement caractérisée par un relief accidenté formé de pointes de terre, dont la pointe à Puiseaux qui découpe deux anses peu profondes en bordure du fleuve, soit l'anse Saint-Michel et l'anse de Sillery.

La silhouette du site patrimonial comporte trois niveaux : une terrasse fluviale (ou bande riveraine) agrémentée de jeunes arbres, un escarpement boisé et un sommet à faible déclivité où cohabitent des boisés issus de forêts anciennes et des plantations datant de plusieurs décennies, voire siècles.

Le sommet de l'escarpement se distingue par son couvert végétal dont la valeur d'ensemble exceptionnellement élevée participe à la valeur patrimoniale du site patrimonial.

Les abords du chemin du Foulon et du chemin Saint-Louis sont caractérisés historiquement par un axe de boisés.

## Le cadre naturel



Figure 13



## 2. Le réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration. Il se compose notamment de chemins, d'avenues, de boulevards et de rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt du site patrimonial et on devrait en favoriser la préservation. Cette section sur le réseau viaire comprend également un volet sur les espaces libres, comme les parcs.

Les voies se composent généralement d'une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue ainsi que, dans certains cas, d'équipements piétonniers, d'équipements cyclables et de



Figure 14

banquettes latérales ou d'accotements. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les parois des voies publiques sont composées des espaces contigus à celles-ci, incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Elles sont délimitées de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, dont des murets, des clôtures et des haies. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Avant le développement d'un réseau viaire, les premiers occupants ont d'abord rejoint Sillery par bateau, sur le fleuve. Le réseau viaire du site patrimonial de Sillery comprend plusieurs tracés qui remontent au XVII<sup>e</sup> siècle. Il se caractérise par de longues voies de circulation est-ouest et des côtes reliant le sommet de l'escarpement et la terrasse fluviale. De nombreuses voies privées ou sans issue desservent les grandes propriétés, tandis que d'anciens sentiers sillonnent l'escarpement (fig. 18).

### LES PARCOURS DIRECTEURS

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Aussi, se trouve-t-il habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation de ce dernier. Le parcours directeur se caractérise souvent par sa sinuosité, qui compose avec le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède généralement le lotissement des terres qui le

bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Le chemin du Foulon et le chemin Saint-Louis, au prolongement de la Grande Allée Ouest, mènent historiquement de Québec au cap Rouge.

Tracé au XVII<sup>e</sup> siècle, le chemin du Foulon (fig.14) longeait autrefois la rive accidentée au pied de l'escarpement. Il constitue la voie de communication la plus ancienne du site patrimonial. Ce parcours est étroit et sinueux. Des marges inégales, généralement faibles, délimitent ses parois. Il rejoint aujourd'hui le pied de la côte de Sillery par un parcours de raccordement.

Sur la déclivité du sommet de l'escarpement, le chemin Saint-Louis (fig.15) est un parcours directeur, dont le tracé marque la limite nord du site patrimonial. La forme de son tracé est une caractéristique historique du site patrimonial. L'origine de ce parcours directeur remonte au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il traverse les premières concessions de la seigneurie de Sillery. Son parcours relativement étroit et sinueux n'a pas changé depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le tracé de la Grande Allée Ouest, qui marque également la limite nord du site patrimonial et en constitue une caractéristique historique, correspond à un segment plus ancien de ce chemin, à l'est. Son tracé rectiligne divisait les premières terres et concessions.

### LES PARCOURS D'IMPLANTATION

Le parcours d'implantation, par opposition au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, dont les

parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Dans les réseaux viaires peu élaborés comme celui du site patrimonial, le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.



Figure 15

Les caractéristiques des parcours d'implantation varient selon la période lors de laquelle ils prennent forme. Ce n'est véritablement qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que le réseau viaire se ramifie à partir des parcours directeurs.

Le lotissement du chemin du Foulon, le long des anses, favorise le développement d'un village-rue au pied de l'escarpement.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le segment nord de la côte de Sillery, appelé « route de Puiseaux », parfaitement rectiligne, est un chemin privé divisant le fief de Saint-Michel et la seigneurie de Sillery. La côte de Sillery

constituera un parcours d'implantation à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle; elle rejoint alors le chemin du Foulon par un parcours de raccordement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des rues étroites, qui se coupent à angles droits, desservent le noyau ouvrier du secteur résidentiel de la pointe à Puisseaux, entre les rues Louis-A.-Bélisle et Tregget. Près du chemin Saint-Louis, les rues Louis-H.-Lafontaine et du Père-Massé font une boucle depuis la côte de Sillery. Derrière l'église, les rues du Cardinal-Persico et Narcisse-Roy se terminent en cul-de-sac. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une vague de lotissement a favorisé l'implantation de voies en boucles dans les secteurs résidentiels Parc-Lemoine et Mont-Saint-Denis. Par la suite, des impasses à partir de la côte à Gignac et du chemin Saint-Louis ont permis d'accéder aux secteurs de Parc-Beauvoir, Kilmarnock, Boisé des Augustines et de l'avenue du Maire-Beaulieu. Enfin, deux petites voies sans issue situées au sud du chemin Saint-Louis, en face du quartier de Bergerville, sont comprises dans les limites du site patrimonial.

### LES PARCOURS DE RACCORDEMENT

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, dont des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Hormis le segment sud de la côte de Sillery, deux voies de raccordement relient le chemin Saint-Louis et le chemin du Foulon. Le tracé de la côte à Gignac marque la limite ouest du site patrimonial, et il en constitue une caractéristique historique. Ce

parcours contournait l'ancien domaine de Kilmarnock. Environ à mi-parcours, la côte à Gignac suit le cours d'un ruisseau aujourd'hui canalisé. À l'est, la rue De Laune rejoint l'avenue George-VI et la côte Gilmour au parc des Champs-de-Bataille, à l'extérieur du site patrimonial de Sillery<sup>9</sup>. Comme le chemin Saint-Louis, la côte à Gignac et la rue De Laune ne sont pas comprises dans le site patrimonial, mais elles en délimitent le périmètre. Enfin, deux tronçons relient le chemin du Foulon et le boulevard Champlain. Le premier prolonge la côte de Sillery, tandis que le second est un prolongement du chemin du Foulon qui relie également la fin de la côte à Gignac au boulevard Champlain.

### LE PARCOURS DE RESTRUCTURATION

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

Tracé au début des années 1960, le boulevard Champlain relie aujourd'hui le Vieux-Québec et les ponts de Québec et Pierre-Laporte, traversant partiellement le site patrimonial de Sillery. À l'est de la pointe à Puisseaux, le boulevard se superpose ou longe l'ancienne assiette du chemin du Foulon. La voie rapide se poursuit vers l'ouest en bordure du littoral.

### AUTRES PARCOURS

Le site patrimonial de Sillery est en outre desservi par des voies d'accès privées ou semi-privées, une voie ferrée et des liens piétonniers.

<sup>9</sup> Une autre côte reliait la cime et le pied de l'escarpement, dans l'axe de l'avenue de l'Assomption (entre les propriétés des sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et des Augustins de l'Assomption).

### Voies d'accès

Quelques grandes propriétés conservent une voie d'accès privée ou semi-privée depuis le chemin Saint-Louis (fig.16), notamment les Pères maristes, le Boisé des Augustines, le domaine Cataraqi, la maison Michel-Sarrasin, le Boisé du Domaine Benmore, les Religieuses de Jésus-Marie, les Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc et les Augustins de l'Assomption. Ces voies sinueuses ont conservé leur tracé initial.

Le parc du Bois-de-Coulonge, le domaine Cataraqi et les cimetières Saint-Patrick et Mount Hermon sont encore sillonnés par des voies privées partiellement pavées ou gravelées.



Figure 16

### Voie ferrée

Une voie ferrée longe le boulevard Champlain à l'est de la côte de Sillery et se poursuit vers l'ouest entre le boulevard et le chemin du Foulon.

### Liens piétonniers

Un lien piétonnier donne accès au Parc du Bois-de-Coulonge depuis la Grande Allée Ouest. Enfin, d'anciens sentiers, appelés charcottes (short cuts), sillonnent l'escarpement. Ils permettaient aux ouvriers de descendre ou d'escalader l'escarpement. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, un escalier parcourait également la côte de Sillery reliant ainsi l'îlot paroissial entre le pied et le haut de l'escarpement.

### LES ESPACES OUVERTS

Une dizaine de parcs occupent l'espace ouvert du site patrimonial de Sillery. Lieux de commémoration, de détente et d'observation, ils sont situés sur le sommet et au pied de l'escarpement. Les espaces ouverts comprennent deux cimetières, deux belvédères ainsi que des parcs.

### Les cimetières

Les cimetières Saint-Patrick (fig.17) et Mount Hermon, s'étendent du chemin Saint-Louis jusqu'à l'escarpement. Ils sont parcourus de chemins et sentiers sinueux qui s'adaptent à la topographie du site. Le cimetière catholique Saint Patrick se distingue cependant du cimetière protestant Mount Hermon par le tracé orthogonal des allées de la partie centrale.

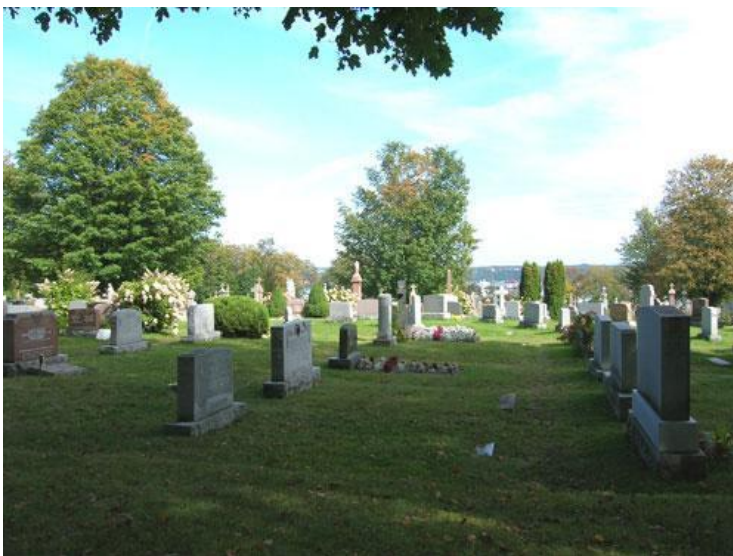


Figure 17

### Les belvédères

Le parc des Voiliers et les belvédères de l'église de Saint-Michel, soit le belvédère de l'Immaculée et le belvédère des Saints-Martyrs, occupent le sommet de la pointe à Puiseaux. Le parc des Voiliers est un espace vert aménagé et clôturé le long d'une voie publique, tandis que les belvédères de l'église de Saint-Michel sont des structures imposantes aménagées devant le lieu de culte.

### Les parcs

Le parc Saint-Michel, derrière l'église, et le parc Bergerville, en face de l'ancien noyau ouvrier, servent d'équipements de loisirs. À l'ouest, l'îlot Beauvoir correspond au site non aménagé de l'ancien

moulin à vent des Jésuites, tandis que le parc Kilmarnock est un boisé non aménagé en bordure de la côte à Gignac.

Le parc du Bois-de-Coulonge et le domaine Cataracqui couvrent ensemble une superficie d'environ 35 hectares comprenant des boisés, des aires aménagées et plusieurs bâtiments témoignant de leur histoire.

Au pied de l'escarpement, la promenade Samuel-De Champlain longe le fleuve sur environ 2,5 km. Elle comprend le parc de l'Anse, entre le chemin du Foulon et le boulevard Champlain, et rejoint le parc de la Jetée.



**Le réseau viaire en bref**

Le site patrimonial de Sillery comprend trois parcours directs. Il comporte tout d'abord le chemin du Foulon, étroit et sinueux, situé au pied de l'escarpement.

Le tracé du chemin Saint-Louis et de la Grande Allée Ouest, qui marque la limite nord du site patrimonial, fait partie des caractéristiques historiques.

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, différents types de parcours d'implantation prennent forme dans certains secteurs du site patrimonial, dont le chemin du Foulon et la côte de Sillery qui témoignent du développement de quartiers ouvriers.

Le tracé de la côte à Gignac et la rue De Laune marque les limites ouest et est du site patrimonial. Ces parcours constituent des parcours de raccordement anciens. Deux parcours de raccordement plus récents relient le chemin du Foulon au boulevard Champlain à partir de la côte à Gignac et de la côte de Sillery.

Le boulevard Champlain est le seul parcours de restructuration du site patrimonial. Construit sur un remblai, il longe la terrasse fluviale.

Quelques grandes propriétés situées au sommet de l'escarpement ont conservé leur voie d'accès privée ou semi-privée, ainsi que des liens piétonniers appelés charcottes, qui témoignent de l'accès pour les ouvriers entre le bas et le sommet de l'escarpement.

Le site patrimonial comporte également quelques parcs, caractérisés par des boisés, des aires aménagées et plusieurs bâtiments témoignant de leur histoire, dont le Parc du Bois-de-Coulange. Signalons que l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain met en valeur l'histoire du site patrimonial.

## Le réseau viaire

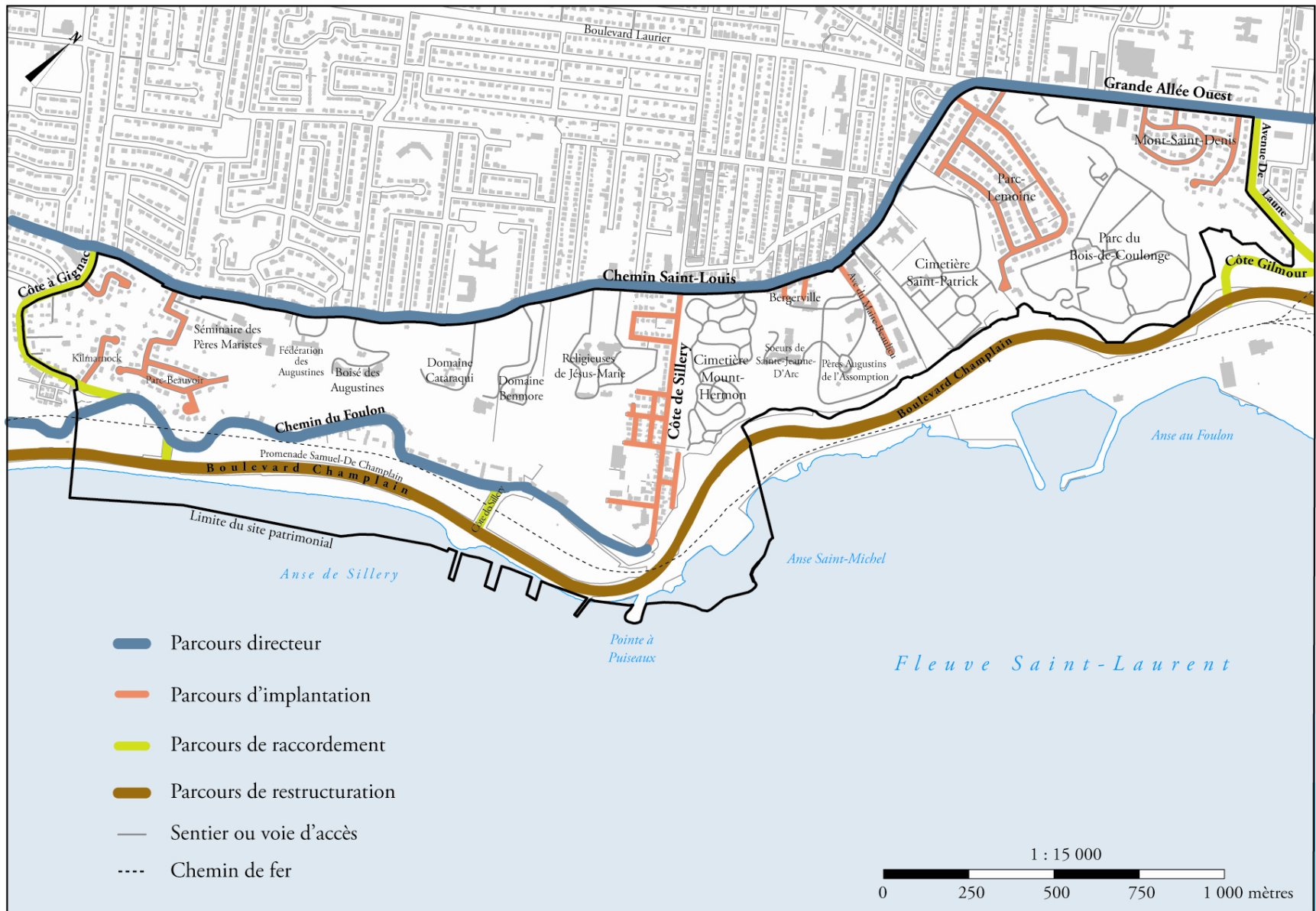


Figure 18

### 3. Le système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, pouvant aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises, telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements de l'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui ont un impact sur le site patrimonial. Les caractéristiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du territoire et on devrait en favoriser la préservation.

#### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le parcellaire du site patrimonial de Sillery reflète le cadastre original des terres découpées selon un axe nord-ouest—sud-est, assurant, sous le Régime français, un accès au fleuve à chaque concessionnaire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires construisent des quais et jetées subdivisant également la terrasse fluviale et les anses de Sillery au pied de leur domaine. À l'exception du secteur ouest de Kilmarnock et d'une bande de terre sur la pointe à Puiseaux, le sommet de l'escarpement ne sera subdivisé partiellement qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, conservant ainsi les traces du cadastre original (fig.20).

#### LE CADASTRE ORIGINAL (FRANÇAIS)

Le cadastre original du site patrimonial de Sillery est divisé en deux parties par l'ancienne route de Puiseaux, aujourd'hui la côte de Sillery. À l'est de cette voie se trouvent les terres de banlieue appelées « terres du Cap-aux-Diamants ». Les terres initialement concédées ont été agrandies; certaines érigées en fiefs et châtelainie. Les terres situées à l'ouest de la côte de Sillery ont été distribuées suivant le système seigneurial. Les terres concédées aux Jésuites et aux néophytes chrétiens ont été érigées en seigneurie en 1651. La terre initialement concédée aux Augustines de la Miséricorde de Jésus est devenue l'arrière-fief de Monceaux en 1656. Sous le Régime français, l'escarpement ne constitue pas une limite aux propriétés, qui jouissent toutes d'un accès au fleuve.

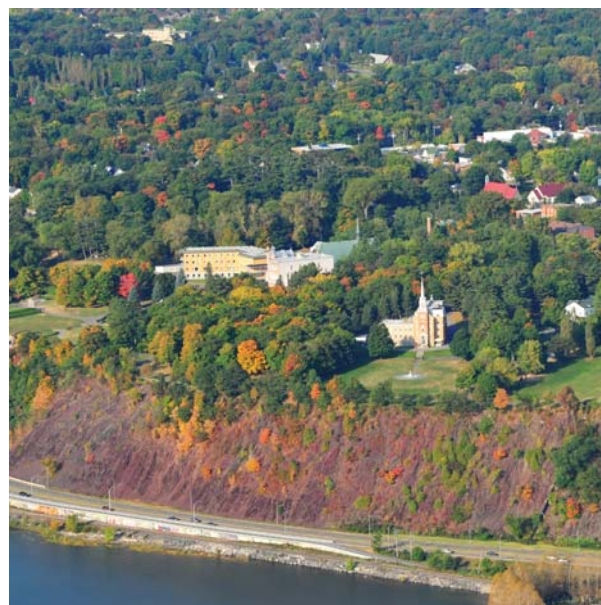


Figure 19



## LE CADASTRE OFFICIEL DU DISTRICT DE QUÉBEC

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le cadastre est redessiné à partir de l'original en lotissant toutefois l'escarpement avec la terrasse fluviale. Dans l'ancienne banlieue, les propriétés initiales sont tantôt regroupées, tantôt subdivisées en de vastes propriétés qui s'étendent de la cime de l'escarpement jusqu'au chemin Saint-Louis. L'ancienne seigneurie est également morcelée en longues parcelles. Les alignements d'arbres, l'alternance de petits boisés ainsi que leurs emplacements témoignent des limites de ces parcelles.

Subdivisée au XIX<sup>e</sup> siècle, la bande de terre en bordure de la côte de Sillery (dont l'extrémité est la pointe à Puisseaux), est découpée en parcelles irrégulières sur sa profondeur.

Les lots de la terrasse fluviale ne suivent pas l'alignement des parcelles du sommet de l'escarpement. Ils étaient prolongés par des jetées délimitant de petites anses aujourd'hui disparues. Ces lots sont de petites dimensions et certains d'entre eux sont spécifiquement divisés pour du logement ouvrier. Sur la terrasse fluviale, ils forment le village-rue du chemin du Foulon. Au nord de la voie publique, leur profondeur inclut l'escarpement correspondant à leur largeur; au sud, ils s'étirent jusqu'à la voie ferrée.

## DES CHANGEMENTS DANS LA CONTINUITÉ

Les lots du site patrimonial ont subi divers morcellements avant sa déclaration en 1964. Quelques terrains sont découpés en bordure de grandes propriétés, principalement le long des voies de circulation, notamment sur la partie sud du noyau ouvrier de Bergerville ainsi qu'aux abords de celui de Nolansville situé hors du site patrimonial. Les parcelles bordant la côte de Sillery, près du chemin Saint-Louis,

sont également loties; ces îlots d'habitations se distinguent du noyau ancien par les dimensions légèrement plus importantes des lots qui les apparentent aux secteurs de banlieue de l'après-guerre. Les domaines de Spencer Grange et de Wolfefield sont subdivisés pour faire place aux secteurs résidentiels Parc-Lemoine et Mont-Saint-Denis.

La grande propriété des Pères maristes acquise au début du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que l'ancien domaine Kilmarnock ont été loties partiellement ou complètement. Les parcelles plus ou moins régulières sont contenues à l'intérieur du périmètre initial des grandes propriétés. Épousant la topographie accidentée, elles forment les secteurs résidentiels de Parc-Beauvoir et Kilmarnock.

Plus récemment, d'autres grandes parcelles appartenant aux Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, aux Sœurs missionnaires d'Afrique ainsi qu'aux Augustins de l'Assomption ont été subdivisées pour la construction d'immeubles de copropriété. Ces interventions s'inscrivent dans la continuité du cadastre ancien.

***Le système parcellaire en bref***

Sur le sommet de l'escarpement, le site patrimonial de Sillery est caractérisé par de grandes parcelles correspondant aux vastes propriétés du cadastre officiel. Les alignements d'arbres, l'alternance de petits boisés ainsi que leurs emplacements témoignent des limites de ces parcelles.

Le système parcellaire des noyaux ouvriers est défini par des parcelles rectangulaires de petites dimensions, regroupées en quadrilatères.

Des parcelles trapézoïdales et irrégulières sur la terrasse fluviale et l'escarpement forment le village-rue du chemin du Foulon.

Les quartiers résidentiels suburbains de l'après-guerre sont caractérisés par des parcelles en majorité irrégulières, épousant la dénivellation du terrain, loties à l'intérieur du périmètre des parcelles initiales.

Le site patrimonial comprend également des parcelles irrégulières qui accueillent les récents développements, dont les maisons en rangées et les immeubles en copropriété.

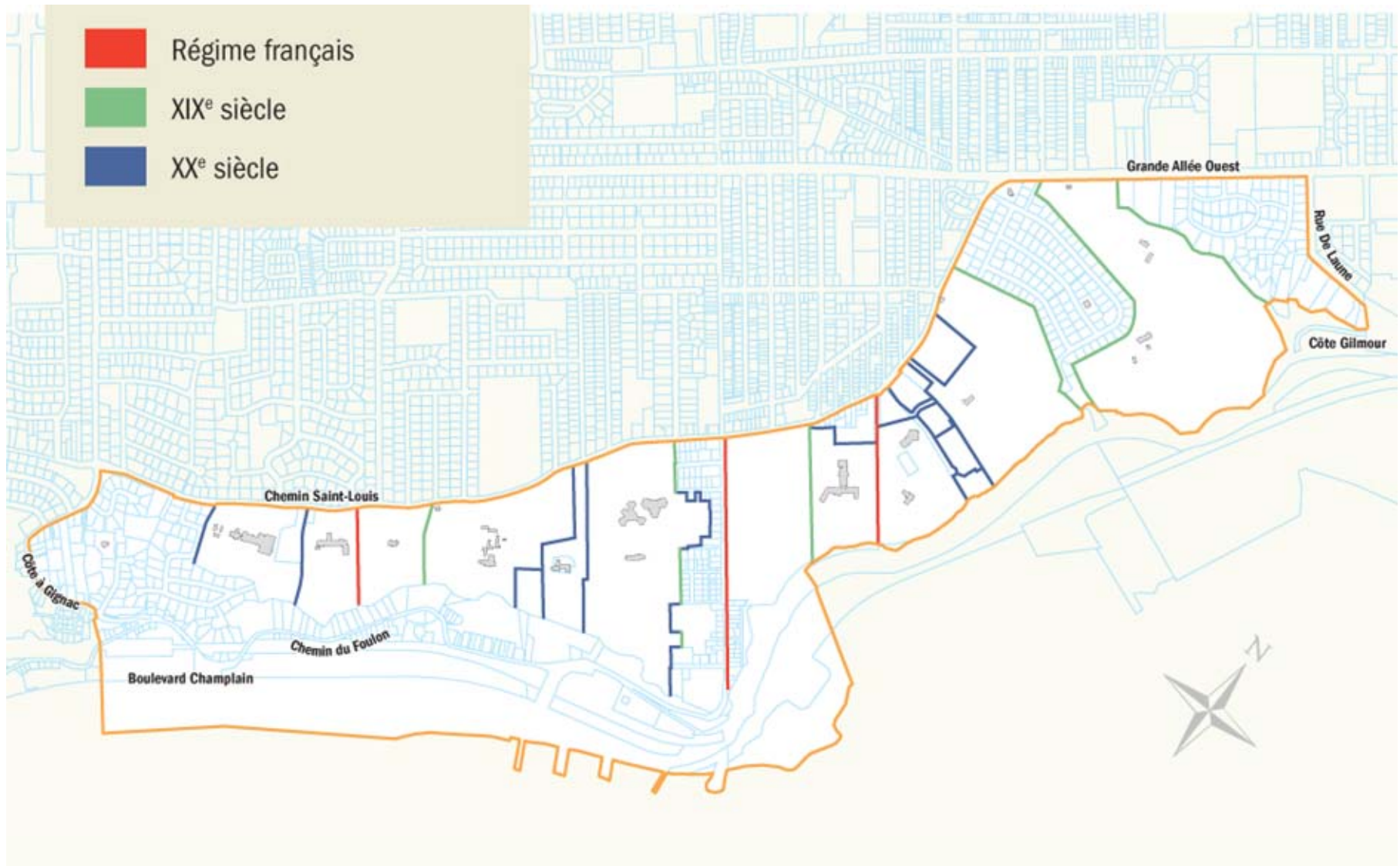


Figure 20

## 4. Le cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment, principal ou secondaire, pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (agricoles, résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles) influencent directement le type bâti, son implantation, son volume et son traitement architectural.

Les types bâtis peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais également à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume est donc mis en relation avec les bâtiments voisins et les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

## LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le patrimoine bâti du site patrimonial de Sillery illustre l'évolution de l'architecture résidentielle et institutionnelle du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Les deux immeubles patrimoniaux classés de l'époque de la Nouvelle-France témoignent d'abord de l'héritage français. Les villas et leurs dépendances ainsi que les maisons d'ouvriers représentent ensuite le développement de certains secteurs de Sillery stimulés par les activités liées au commerce du bois, les chantiers navals dans les anses de Sillery et la construction des premiers domaines au sommet de l'escarpement. Enfin, le cadre bâti est caractérisé par un îlot paroissial composé d'une église et de son presbytère ainsi que d'une école, situés sur la pointe à Puiseaux. Cette architecture institutionnelle est également enrichie par les ensembles conventuels des communautés religieuses et par plusieurs monuments commémoratifs et religieux ainsi que de lieux de repos et de recueillement. (fig.45)

### LE CADRE BÂTI RÉSIDENTIEL

#### L'héritage français

Construite entre 1702 et 1733, la maison des Jésuites-de-Sillery est le bâtiment le plus ancien du site patrimonial (fig.21). Elle présente les caractéristiques des grandes résidences du Régime français, tel un corps de logis en pierre, peu dégagé du sol. L'asymétrie de sa toiture, entre les hautes cheminées massives aux murs pignons, résulte de réfections majeures effectuées en 1764. Elle est située au pied de l'escarpement, sur un site important pour l'histoire de Sillery. Le marquage au sol des fondations de la chapelle, le monument au père Ennemond Massé (1575-1646) et la reconstitution du cimetière

des néophytes témoignent également de l'histoire du site. La maison des Jésuites-de-Sillery est classée immeuble patrimonial en 1929.



Figure 21



Figure 22

Également en pierre et peu dégagée du sol, la maison George-William-Usborne (fig.22) est aussi de tradition française, avec son carré d'un étage et demi, couvert d'un toit pentu à deux versants droits en bardeaux de cèdre. La maison George-William-Usborne est classée immeuble patrimonial en 1972.

### Les témoins du développement commercial à Sillery : les villas et leurs dépendances

Érigées sur le sommet de l'escarpement, les villas et leurs dépendances témoignent de l'époque du développement de ce territoire alors que les activités commerciales animaient les lieux. Ces domaines se caractérisent par leur villa implantée dans un cadre paysager, ainsi que le nombre et la répartition des dépendances. Le domaine Cataraqui (fig.23), l'exemple le plus complet de domaine, comprend une villa, un atelier, une écurie, une grange-caveau, un logement pour le fermier, une maison du régisseur, un poulailler, deux remises et des serres (fig.27). Le parc du Bois-de-Coulonge a conservé une grande écurie, une maison du gardien, une grange, un poulailler, une cabane à sucre, un caveau à légumes, une fontaine, des serres et un kiosque.





Figure 23

### La résidence principale

Quelques grandes demeures subsistent aujourd'hui au milieu de d'ensembles résidentiels postérieurs à leur construction ou intégrées à des ensembles conventuels. Hormis leur implantation, ces résidences se distinguent par leur forme, leurs dimensions et un vocabulaire ornemental recherché. Le manoir Kilmarnock (fig.24), la maison Timmony, Spencer Grange (fig.25), la villa du domaine Catarqui et la villa Clermont du Boisé des Augustines<sup>10</sup> (fig.26) n'ont pas été agrandies de manière importante, tandis que les villas Beauvoir, Benmore et Sous-les-Bois ont été intégrées à des ensembles architecturaux.

<sup>10</sup> Contrairement aux autres grandes résidences du promontoire, la villa Clermont, construite au XX<sup>e</sup> siècle, tourne le dos au fleuve.



Figure 24

Inspirées du mouvement pittoresque proposant que l'architecture soit une composante du paysage, ces grandes résidences se caractérisent par une recherche formelle particulièrement originale.

- ◆ Elles se distinguent d'abord par le raffinement et la qualité de leur traitement architectural ce qui leur confère une élégance, un prestige particulier et parfois une allure champêtre.
- ◆ Elles sont également caractérisées par un volume plus important que les maisons ouvrières du site patrimonial, ajoutant ainsi à leur somptuosité.
- ◆ Elles sont généralement de plan rectangulaire et composées d'un toit en pavillon. Elles peuvent être complétées par des annexes, des éléments en saillie tels qu'une cheminée imposante, une véranda ou bien une tour, ainsi que par une ornementation élaborée.





Figure 25



Figure 26

### Les dépendances

Le nombre et la répartition des dépendances varient selon les besoins. Elles sont implantées, suivant leur fonction, entre la villa et le chemin Saint-Louis. Seuls les pavillons d'entrée (maison du régisseur ou du gardien) sont situés en bordure de la voie publique; tel est le cas pour le domaine Cataraqui.

Les cimetières Mount Hermon et Saint-Patrick sont également desservis par des pavillons d'entrée en bordure du chemin Saint-Louis. Diverses dépendances subsistent sur quelques propriétés, notamment une écurie au cimetière Saint-Patrick (fig.30) (autrefois l'écurie du domaine Woodfield), une laiterie au Boisé du Domaine Benmore (fig.28) et un atelier, une remise et une écurie chez les Pères maristes (autrefois le domaine Beauvoir). La plupart de ces dépendances ont perdu leur fonction originelle et sont utilisées comme remises et abris.



Figure 27



Figure 28



Figure 29



Figure 30

### Les maisons d'ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle

Alignées en bordure des voies publiques, les maisons d'ouvriers, au gabarit modeste, disposent de peu ou pas de dégagement entre elles et par rapport à la rue. Elles forment la majeure partie du village-rue du chemin du Foulon, coincé entre l'escarpement et la voie ferrée. En bordure de la côte de Sillery, les maisons d'ouvriers forment des îlots compacts cernés par la propriété des Religieuses de Jésus-Marie, le cimetière Mount Hermon et le terrain de l'église. Le village de Bergerville déborde enfin sur une étroite bande du site patrimonial.

### Les maisons d'ouvriers de première génération

Les maisons d'ouvriers de première génération (fig.31, fig.32) se trouvent majoritairement dans le village-rue du chemin du Foulon. Construites vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, elles comprennent des maisons individuelles à trois travées et des maisons jumelées ou mitoyennes à deux ou trois travées. Elles se caractérisent par :

- ◆ leur élévation d'un étage et demi, peu dégagée du sol;
- ◆ leur parement en bois;
- ◆ leur toit à deux versants prolongés de larmiers, couvert de tôle et percé de lucarnes;
- ◆ leurs cheminées situées au faite des toitures;
- ◆ leurs perrons et galeries sur toute la longueur de la façade;
- ◆ leurs fenêtres et leurs portes en bois de facture traditionnelle;
- ◆ leurs parements de couleurs claires (blanc, crème, amande), à l'exception des parements en maçonnerie;



- ◆ leurs chambranles et détails architecturaux d'une couleur foncée ou contrastante à la couleur du parement de la résidence.



Figure 31



Figure 32

### Les maisons d'ouvriers de deuxième génération

Les maisons d'ouvriers de deuxième génération (fig.33) se trouvent majoritairement à l'extrémité ouest du chemin du Foulon et dans le noyau ouvrier à l'ouest de la côte de Sillery. Construites de 1875 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles se caractérisent par :

- ◆ leur volume de deux étages;
- ◆ leur parement en bois;
- ◆ un toit mansardé, augmentant l'espace habitable à ce niveau sur un étage complet, et leur couverture en tôle;
- ◆ un perron ou, si l'élévation le requiert, une galerie sur une partie ou l'ensemble de la façade principale;
- ◆ leurs parements de couleurs claires (blanc, crème, amande), à l'exception des parements en maçonnerie;
- ◆ leurs chambranles et détails architecturaux d'une couleur foncée ou contrastante à la couleur du parement de la résidence.



Figure 33

### Les maisons villageoises

Plus imposantes que les maisons d'ouvriers, les maisons villageoises du XIX<sup>e</sup> siècle (fig.34) en reprennent les caractéristiques formelles. Elles se trouvent en plus grand nombre le long de la côte de Sillery, mais également sur le chemin Saint-Louis et le chemin du Foulon. Les maisons de plan presque carré ont deux étages couverts par un toit mansardé à deux ou quatre versants. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, les modèles se diversifient. La maison de volume cubique est introduite, couverte d'un toit en pavillon. La brique est le revêtement le plus répandu.



Figure 34

### Les résidences de l'après-guerre

Entrepris en 1950 et 1964 respectivement, les secteurs résidentiels de Parc-Lemoine et de Mont-Saint-Denis constituent les deux



Figure 35

premiers morcellements importants du site patrimonial de Sillery au XX<sup>e</sup> siècle. Ce type de développement résidentiel, rendu possible par la popularisation de l'automobile, renouvelle la façon d'habiter en offrant un compromis entre la vie en secteur urbain et celle sur de grandes propriétés. Certaines de ces résidences sont remarquables, dont la maison Kerhulu (fig.35) et la maison Gérin-Lajoie (1015, avenue Chaumont). L'architecture domestique renouvelle les approches architecturales qui tendent à singulariser les résidences tout en conservant des proportions générales régulières (volumes, implantations, pourcentage d'occupation du lot), favorisant l'homogénéité des ensembles. Ces résidences de l'après-guerre, se caractérisent notamment par :

- ◆ un volume d'un étage sur soubassement élevé (bungalow) ou de deux étages (cottage);

- ◆ un plan rectangulaire ou plutôt carré;
- ◆ un toit à deux versants ou en pavillon;
- ◆ des marges importantes à l'avant, à l'arrière et latéralement;
- ◆ peu de saillies et de volumes en annexe;
- ◆ des gabarits similaires formant un tout cohérent.

Développés à partir de 1966 et 1977 respectivement, les quartiers de Parc-Beauvoir (fig.36) et de Kilmarnock présentent une diversité de maisons individuelles d'un ou deux étages, qui s'harmonisent avec la pente naturelle du terrain et bénéficient occasionnellement de percées visuelles. Ces quartiers résidentiels se caractérisent par une grande diversité des formes architecturales adaptées à l'échelle du site.



Figure 36



## LE CADRE BÂTI INSTITUTIONNEL

### L'îlot paroissial

L'îlot paroissial est composé de l'église de Saint-Michel (fig.37), de son presbytère et de l'ancienne école de la Pointe-à-Puisseaux (fig.38) convertie en résidence. Un monument commémoratif aux saints Martyrs canadiens et une statue monumentale de l'Immaculée sont érigés en façade de l'église, sur la pointe à Puiseaux.

Construite en grès de Sillery de 1852 à 1854, l'église de Saint-Michel est l'un des premiers lieux de culte d'architecture néogothique dans la région de Québec. Plutôt que d'orienter le bâtiment suivant la tradition chrétienne avec le chœur vers l'est, l'église a été bâtie face au fleuve, tournant le dos à ses paroissiens résidant dans le noyau ouvrier de la côte de Sillery. Cette implantation est sans doute



Figure 37

imposée par la forme du terrain disponible, mais aussi par le voisinage et le nombre important de communiant qui résident sur le chemin du Foulon à l'époque de son érection. Un imposant presbytère de deux étages et demi, avec façade vers le fleuve, complète l'îlot institutionnel.

L'ancienne école de la Pointe-à-Puisseaux, bâtie en 1874, s'inscrit dans le courant de l'architecture Second Empire. Sa construction témoigne de l'accroissement de la population à cette époque.



Figure 38

### Les ensembles conventuels et les anciennes villas

De la fin du XIX<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, des communautés religieuses s'installent à Sillery et réutilisent les villas antérieurement construites sur ces grandes propriétés. Avec la construction de couvents, chapelles, monastères et sanctuaires, ces dernières enrichissent alors le cadre bâti du site patrimonial. Parfois, d'importants ensembles architecturaux édifiés par les communautés religieuses (fig.39, fig.40) résultent d'agrandissements de villas existantes. Les annexes sont construites sur les côtés ou à l'arrière du bâtiment principal.



Figure 39

Les bâtiments institutionnels formant les ensembles conventuels sont habituellement des pavillons mitoyens et détachés. L'implantation des ensembles conventuels suit habituellement

l'orientation originale des villas. Les couvents sont des bâtiments importants du site patrimonial de Sillery. Leurs fonctions se diversifient en résidence pour la communauté religieuse, en maison d'enseignement ou en lieu de culte. Les couvents suivent souvent un plan rectangulaire ou en T. La chapelle est située dans l'aile centrale et les ailes latérales accueillent des fonctions distinctes, telles que noviciat et résidence. Ces ailes peuvent parfois former un plan en I, en L ou en H.

Le volume des ensembles conventuels est habituellement caractérisé par une composition architecturale de différentes dimensions, proportions et de plusieurs étages.



Figure 40

L'âge et la fonction des bâtiments composant ces ensembles déterminent leurs principales caractéristiques. Ces bâtiments reflètent ainsi des tendances architecturales de leur époque.



L'architecture de ces ensembles conventuels se distinguent notamment par :

- ◆ une façade monumentale, à laquelle contribuent les ailes latérales, les grandes galeries et le clocher central;
- ◆ des parements de briques ou de pierres de couleur claire.
- ◆ des toits généralement plats;
- ◆ une verticalité marquée soulignée par de hautes ouvertures, ordonnées et disposées de façon régulière;
- ◆ des ouvertures particularisées notamment par des arcs brisés ou en plein-cintres.

### Les monuments religieux et commémoratifs et les lieux de repos et de recueillement

Plusieurs ensembles conventuels du site patrimonial sont complétés de divers monuments religieux et commémoratifs tels grottes, calvaires, statues, autels et pierres tombales, qui ponctuent autant de lieux aménagés pour le repos et le recueillement.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, certaines communautés religieuses développent des activités liées au pèlerinage, dont les Augustins de l'Assomption qui aménagent un chemin de croix (fig.41), une chapelle extérieure (fig.42) et une statue de la Vierge de l'Assomption. Les Religieuses de Jésus-Marie aménagent également un lieu extérieur afin de souligner le cinquantième anniversaire du premier couvent de Sillery. Près de la villa Sous-les-Bois, la grotte Notre-Dame-de-Lourdes est vouée au Sacré-Cœur (fig.44). De plus, trois autres monuments religieux sont dressés sur leur propriété.



Figure 41

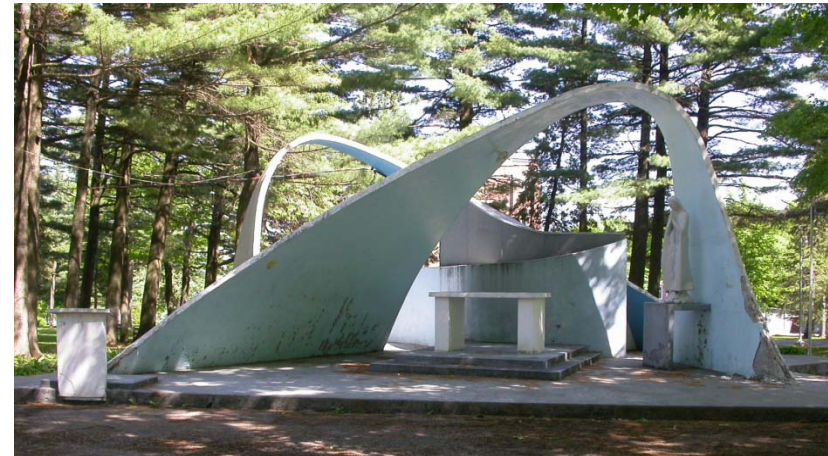


Figure 42

Deux monuments commémoratifs sont érigés sur la propriété des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc (fig.43). Le père Marie-Clément Staub, fondateur de la congrégation à Sillery, fait élever un monument en l'honneur de saint Michel en 1922. Pour célébrer le cinquième centenaire du martyre de sainte Jeanne-d'Arc, un monument dédié à la Sainte est inauguré en 1931 par la communauté.



Figure 43



Figure 44

**Le cadre bâti en bref**

Le site patrimonial de Sillery comprend trois immeubles patrimoniaux classés : maison des Jésuites-de-Sillery, maison George-William-Usborne, domaine Cataraqi. La maison des Jésuites-de-Sillery et la maison George-William-Usborne témoignent de l'héritage français. Le domaine Carataqui est l'exemple le plus complet de la composition architecturale des grandes propriétés au sommet de l'escarpement.

Le cadre bâti résidentiel du site patrimonial est caractérisé par des villas et leurs dépendances construites au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et témoins du développement du commerce du bois et des domaines.

Des maisons d'ouvriers datant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ainsi que des maisons villageoises montrent l'évolution de l'architecture à ces époques et sont implantées dans des secteurs ouvriers, développées avec l'expansion du commerce du bois et des chantiers navals installés dans les anses.

Des résidences de l'après-guerre, issues de l'essor des banlieues au milieu du XX<sup>e</sup> siècle caractérisent les secteurs résidentiels de cette époque, dont Parc-Lemoine et Mont-Saint-Denis.

Le cadre bâti institutionnel compte d'abord un îlot paroissial, composé de l'église et son presbytère, ainsi que l'ancienne école de la Pointe-à-Puiseaux. Il compte aussi des ensembles conventuels, dont quelques-uns intègrent d'anciennes villas et d'autres témoignent des tendances architecturales de l'époque de leur construction.

Certains ensembles conventuels sont complétés de monuments et de statues à caractère religieux et commémoratif ainsi que de lieux de repos et de recueillement.



## Les sites archéologiques et les immeubles patrimoniaux

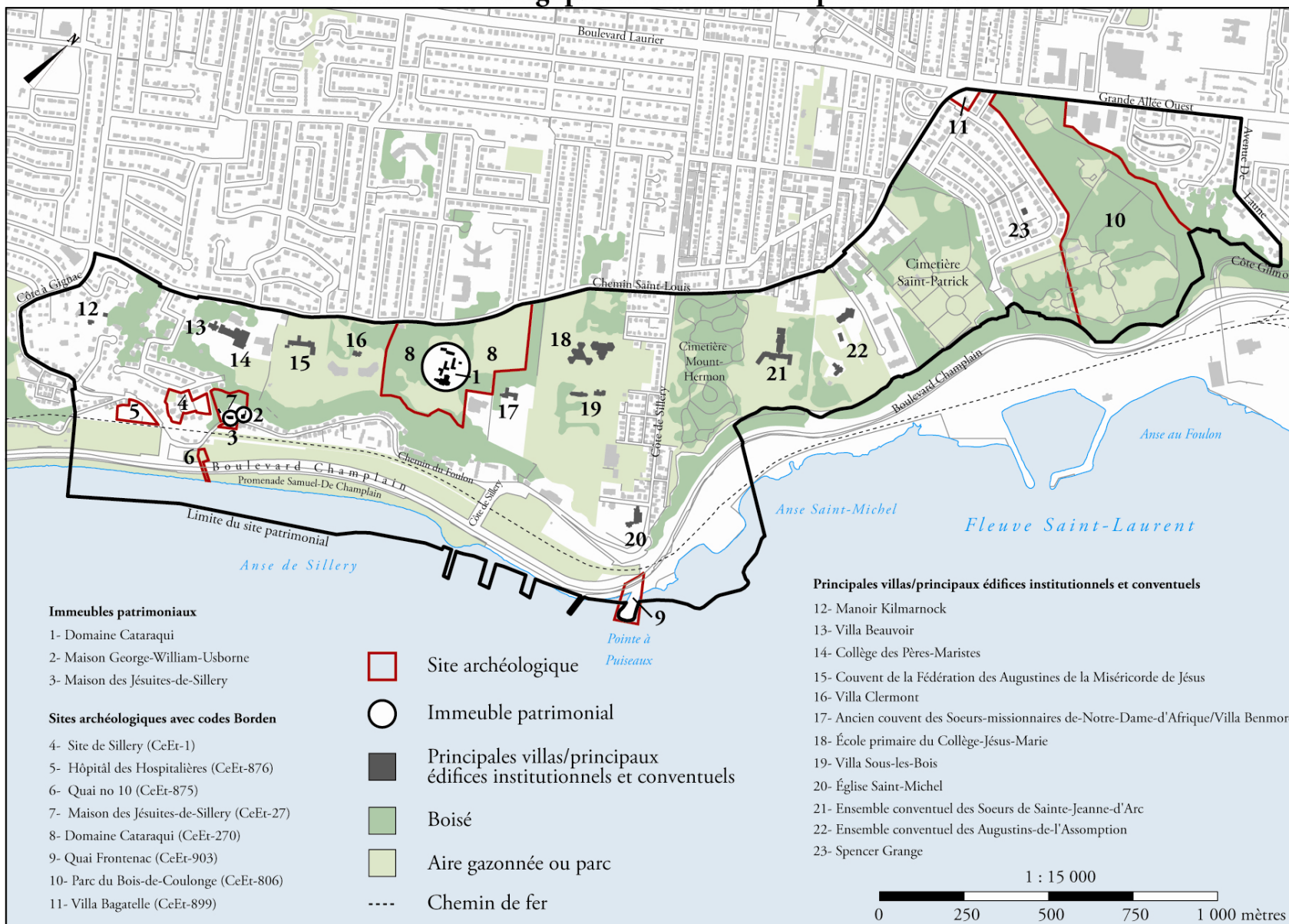


Figure 45

## 5. Les unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles et humanisées qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques propres à chaque unité de paysage.

### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

#### UNE COUVERTURE VÉGÉTALE DOMINANTE

Le site patrimonial de Sillery se caractérise historiquement par une végétation abondante. Sa crête végétale est quasi ininterrompue.



Figure 46

L'escarpement comporte des arbres matures, notamment des feuillus (fig.46). Le sommet est peuplé de boisés de feuillus et de pinèdes côtoyant des parcs aménagés et de vastes parterres. De plus, les abords du chemin du Foulon et du chemin Saint-Louis sont caractérisés par des axes boisés.

#### LES ENSEMBLES CONVENTUELS ET LES VILLAS

Sur le sommet de l'escarpement, de longues allées bordées d'arbres et de haies mènent à des bâtiments dissimulés derrière un écran végétal. Ces domaines se composent de boisés, de prairies (fig.47), de parterres ainsi que d'aires de repos et de jeux. La superficie du bâti ne représente qu'une faible proportion de ces propriétés, où la couverture végétale domine.



Figure 47



Les résidences prestigieuses présentes sur le sommet de l'escarpement ont une implantation particulière. Jadis dissimulées au cœur d'un vaste boisé partiellement aménagé, elles tournent le dos à la voie publique, faisant plutôt face au fleuve. Certaines bénéficient encore de dégagements importants en façade (vers le fleuve) en raison de la faible déclivité du terrain et des aménagements paysagers

### LES CIMETIÈRES

Situés sur d'anciennes grandes propriétés, les cimetières se composent de boisés de feuillus sillonnés de sentiers dessinant des îlots où sont implantés des monuments funéraires (fig.48). Ces terrains sont généralement libres de construction, à l'exception de rares pavillons de services regroupés à l'entrée ainsi que du charnier du cimetière Saint-Patrick. Ces cimetières se particularisent



Figure 48

notamment par un dialogue de leurs composantes, entre la végétation, les espaces libres et gazonnés, les bâtiments existants et les monuments de sépultures, religieux et commémoratifs.

### DES SECTEURS URBANISÉS

Le couvert végétal est interrompu ici et là par des ensembles résidentiels dont l'aménagement varie selon les époques.

#### Le village-rue du chemin du Foulon

Le village-rue du chemin du Foulon constitue une unité particulière (fig.49). Au pied de l'escarpement qui lui sert de toile de fond, il est bordé d'arbres matures. Le village-rue se déploie le long d'un couloir sinueux qui concentre le bâti sur une bande étroite et verdoyante.



Figure 49

### Le secteur résidentiel de la pointe à Puiseaux

Le secteur résidentiel de la pointe à Puiseaux, sur la côte de Sillery, marque le sommet de l'escarpement (fig.50). Il comprend un type de lotissement villageois datant du XIX<sup>e</sup> siècle et un alignement se développant sur les deux côtés au voisinage de l'église. Les terrains de petites dimensions n'autorisent que des arbres dispersés et des arbustes. L'extension du noyau ouvrier de Bergerville, au sud du chemin Saint-Louis, est de même type.

### Les secteurs de banlieue

De vastes secteurs résidentiels bénéficient d'un environnement d'arbres matures. Le long du chemin Saint-Louis, l'axe de boisés crée notamment un écran visuel entre les secteurs et cette voie publique. Cinq ensembles résidentiels sont situés dans le site patrimonial, soit Kilmarnock, Parc-Beauvoir (fig.51), Mont-Saint-Denis, un petit secteur au nord de la pointe à Puiseaux, ainsi que Parc-Lemoine (fig.52), qui se détache entre les boisés du cimetière Saint-Patrick et du parc du Bois-de-Coulonge. La façade du secteur



Figure 50

Parc-Lemoine, sur le chemin Saint-Louis, présente une grande diversité de bâtiments, de la villa Bagatelle à des immeubles résidentiels.



Figure 51



Figure 52



### L'habitat à moyenne et haute densité

Des immeubles d'appartements rompent le corridor végétal du chemin Saint-Louis, au sud du noyau ouvrier de Bergerville, tandis que des ensembles de maisons en série sont implantés sur le chemin du Foulon. Sur l'avenue du Maire-Beaulieu, des bâtiments de dix étages sont implantés jusqu'à l'escarpement. La Grande Allée Ouest comporte quelques immeubles à bureaux.

#### **Les unités de paysage en bref**

Une végétation abondante caractérise historiquement les unités de paysage du site patrimonial, dont le sommet de l'escarpement peuplé de boisés de feuillus et de pinèdes de pins matures, ainsi que d'arbres matures le long du chemin du Foulon et l'escarpement particularisé par sa crête végétale continue.

Le secteur des ensembles conventuels et des villas situé au sommet de l'escarpement se distingue par de longues allées d'arbres et de haies, par de vastes parterres aménagés devant les anciennes villas ainsi que par des boisés matures.

Les cimetières sont historiquement caractérisés par des boisés de feuillus que sillonnent des sentiers traçant des îlots parsemés de monuments funéraires.

Au pied de l'escarpement, un village-rue se déploie le long d'un couloir sinueux qui concentre le bâti sur une bande étroite et verdoyante.

Les secteurs résidentiels de la pointe à Puiseaux et la partie sud de Bergerville marquent le sommet de l'escarpement et sont composés d'un lotissement villageois datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils comptent des résidences d'un étage et demi ou deux étages, présentant une faible marge en façade.

Cinq développements résidentiels, Kilmarnock, Parc-Beauvoir, Mont-Saint-Denis et Parc-Lemoine, bénéficient d'un environnement d'arbres matures, notamment par l'axe boisé sur la rive sud du chemin Saint-Louis.

Le site patrimonial de Sillery compte également des habitats à moyenne et haute densité, dont des immeubles résidentiels et quelques immeubles à bureaux.



## Les unités de paysage

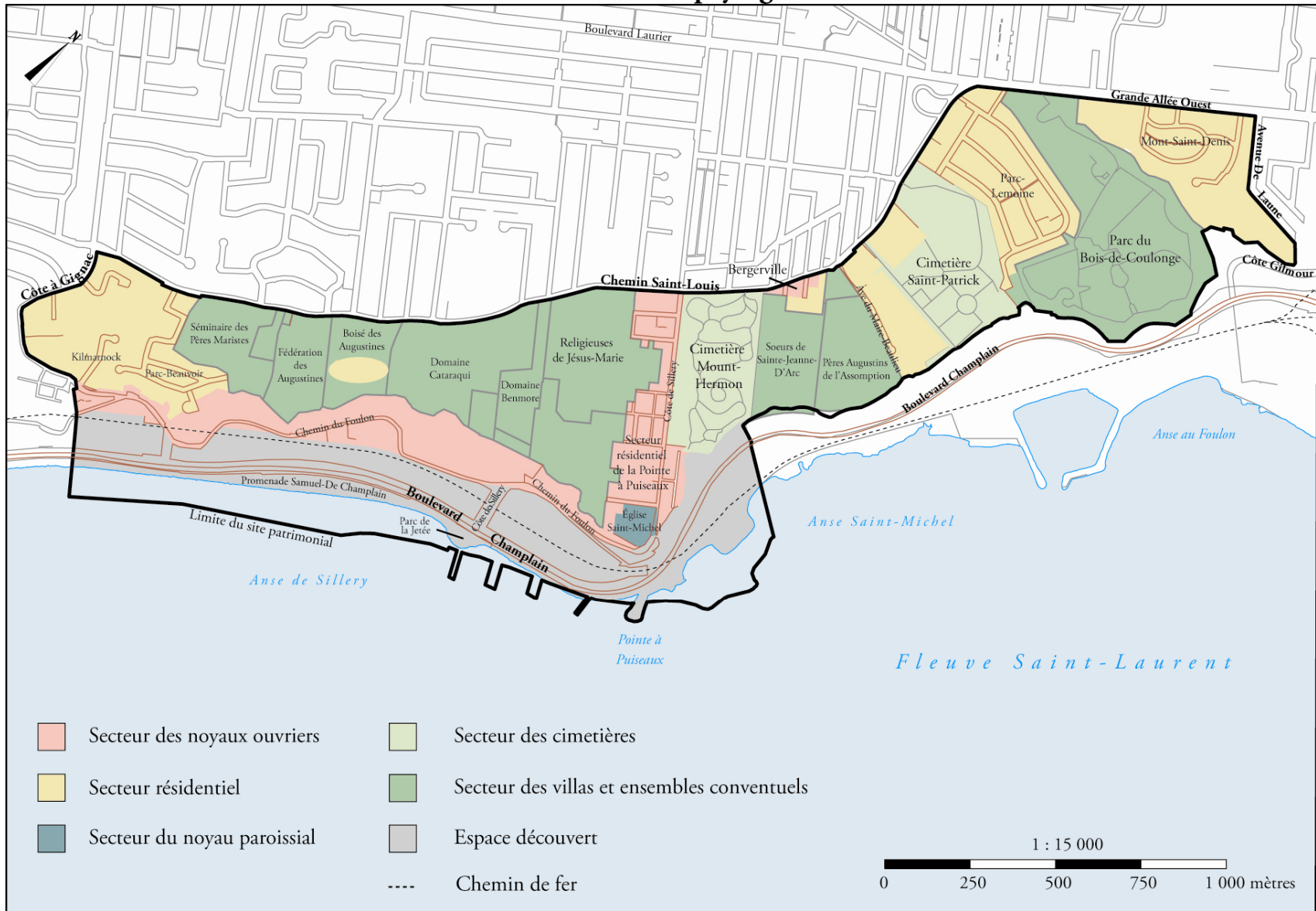


Figure 53

## 6. Les qualités visuelles

Les qualités visuelles du site patrimonial de Sillery résultent historiquement de l'interrelation de facteurs naturels et humains, et l'on devrait en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. Le réseau viaire et les espaces libres sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial de Sillery sont une caractéristique majeure de ce territoire protégé. Elles comprennent trois principaux éléments visuels : les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où l'on jouit d'une vue intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, les panoramas offrant une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement



Figure 54

repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

#### POINTS D'OBSERVATION, PERCÉES VISUELLES ET PANORAMAS

Le site patrimonial de Sillery compte plusieurs points d'observation, dont certains offrent des percées visuelles et des panoramas uniques sur la pointe à Puisseaux (fig.54) et sur la terrasse fluviale. Ces vues proviennent tant du sommet de l'escarpement que de la terrasse fluviale. De plus, des percées visuelles s'ouvrent ici et là le long des voies du réseau viaire et sur les prairies et parterres des vastes propriétés.

Du sommet de l'escarpement, les belvédères de la pointe à Puisseaux situés devant l'église de Saint-Michel (fig.55), le belvédère du parc du Bois-de-Coulonge (fig.57), le belvédère de Sainte-Jeanne-d'Arc, accessible aux promeneurs et aux visiteurs de la communauté religieuse, ainsi que le parc des Voiliers, dominant l'anse Saint-Michel, présentent des panoramas remarquables sur le site patrimonial de Sillery et principalement sur la terrasse fluviale.



Figure 55



Figure 56



Figure 57

En bordure du littoral, la promenade Samuel-De Champlain (fig.56) ouvre de vastes panoramas sur la terrasse fluviale jusqu'à la cime des arbres au sommet de l'escarpement. Ici et là, elle est ponctuée de petits belvédères en saillie permettant d'apprécier les qualités visuelles du site patrimonial. Les parcs alignés le long de la promenade, soit le parc de la Jetée et le parc de l'Anse, offrent aussi des percées visuelles sur les aménagements paysagers, ponctué de jets d'eau et d'œuvres d'art public. L'accès de l'ancien quai Frontenac offre une vue unique sur les environs, notamment sur la pointe à Puiseaux et l'église de Saint-Michel.

De plus, les points d'observation du parc du Bois-de-Coulonge (fig.57) et du belvédère de Sainte-Jeanne-d'Arc offrent des vues sur la pointe à Puiseaux, dominée par l'église de Saint-Michel et son clocher.

Au sein du site patrimonial de Sillery, certaines percées visuelles sont accessibles à partir d'endroits précis. Par exemple, le cimetière Mount Hermon compte quelques percées visuelles derrière un écran végétal. Des vues apparaissent également entre deux maisons, dans une éclaircie du couvert végétal ou à l'horizon d'une voie de communication (fig.58). Principalement dans le secteur des ensembles conventuels au sommet de l'escarpement, des percées visuelles sont maintenues entre des propriétés voisines séparées par de grands parterres ou de vastes prairies. Parmi celles-ci, rappelons les percées visuelles de part et d'autre de l'immeuble de la Fédération des Augustines, celle à l'ouest du collège Jésus-Marie de Sillery, celle à l'ouest du cimetière Mount Hermon dans l'axe de la côté de Sillery ainsi que celle dans l'axe de l'avenue du Maire-



Beaulieu. Enfin, les allées bordées d'arbres matures attirent les regards sur les bâtiments et les aménagements paysagers (fig.64).



Figure 58

### POINTS DE REPÈRE

Les points de repère historiques du site patrimonial de Sillery sont constitués d'éléments naturels et bâtis. Au sommet de l'escarpement, la pointe à Puiseaux, délimitant l'anse de Sillery à l'ouest et l'anse Saint-Michel à l'est, est le principal point de repère naturel du territoire. De plus, du boulevard Champlain ou de la promenade Samuel-De Champlain vers le sommet de l'escarpement, elle marque l'entrée principale du site patrimonial. L'escarpement boisé borne la partie haute de ce territoire, marquée par les grandes propriétés, et la partie basse, anciennement théâtre des activités commerciales. La cime des arbres de l'escarpement est un point de repère historique primordial pour le site patrimonial de Sillery (fig.59).



Figure 59



Figure 60



À un détour du chemin du Foulon, l'ensemble constitué de la maison des Jésuites-de-Sillery et son site, est le principal point de repère bâti du village-rue du Foulon. Visible de plusieurs endroits au sein du site patrimonial, l'église de Saint-Michel, dont le clocher domine la pointe à Puiseaux, est le principal point de repère bâti sur les hauteurs du site patrimonial de Sillery (fig.60). Cette église est le seul bâtiment qui, historiquement, se dégage de la cime des arbres au sommet de l'escarpement. Sur ce même site, la statue de l'Immaculée, haute de 9,3 mètres, domine le belvédère devant l'église.

En bordure du chemin Saint-Louis et de la Grande Allée Ouest, l'accès aux grandes propriétés et aux cimetières est signalé par des clôtures et des pavillons d'entrée (fig.63). Blottie dans un îlot de verdure, la villa Bagatelle (fig.61), un autre point de repère bâti, se dresse à l'intersection de la Grande Allée Ouest et du chemin Saint-Louis. Les chapelles des communautés religieuses sont couronnées de petits clochers et de campaniles permettant de les localiser dans les ensembles conventuels, dont ceux des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc (fig.62) et des Augustins de l'Assomption. L'ancienne école de la Pointe-à-Puiseaux possède également un campanile, visible depuis la côte de Sillery, qui signale la fonction originale de ce bâtiment situé dans l'îlot paroissial.



Figure 61



Figure 62

**Les qualités visuelles en bref**

Les principaux points d'observation, situés tant au pied qu'au sommet de l'escarpement, sont les belvédères de la pointe à Puiseaux situés devant l'église de Saint-Michel, le belvédère du parc du Bois-de-Coulonge, le belvédère de Sainte-Jeanne-d'Arc, le Parc des Voiliers ainsi que la promenade Samuel-De Champlain.

Les percées visuelles et panoramas offrent des vues remarquables au pied et au sommet de l'escarpement, notamment vers la terrasse fluviale, vers la pointe à Puiseaux ainsi que vers les boisés dominants l'escarpement.

Les points de repère du site patrimonial de Sillery sont historiquement constitués d'éléments naturels et bâtis, dont l'escarpement boisé, la pointe à Puiseaux, le site de la maison des Jésuites-de-Sillery et la villa Bagatelle.

Le principal point de repère bâti du site patrimonial est l'église de Saint-Michel et son clocher situés au sommet de la pointe à Puiseaux.



Figure 64



Figure 65



Figure 63



Figure 66



## Les qualités visuelles



Figure 67 .

## 7. Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'ISAQ qui témoignent de l'occupation humaine du territoire et qui permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et leur contexte culturel. En ce sens, l'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les vestiges matériels découverts au sein de ces sites. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique, qui représente ce qui pourrait possiblement être découvert si un projet se réalise sur un territoire donné.

### LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

#### DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Le site patrimonial de Sillery comprend huit sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (annexe 1). Ceux-ci reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte au moins à 3 000 ans AA<sup>11</sup> et s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Ces sites sont à caractère religieux et institutionnel (mission, chapelle, cimetières, hôpital), domestique (maisons, villas) et maritime (quais) (annexe 2).

Le site archéologique de Sillery (CeEt-1<sup>12</sup>), aussi appelé site du Platon, se trouve juste derrière la maison des Jésuites-de-Sillery, sur

une terrasse qui s'élève à 9 mètres d'altitude NMM<sup>13</sup>. De nombreux artefacts lithiques d'origine locale (de cherts et de grès) ainsi que quelques artefacts lithiques caractéristiques de l'Archaïque récent (5 500 à 3 000 ans AA) et du Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA) y ont été mis au jour. Un cimetière amérindien contemporain de la mission des Jésuites se superposait à la couche préhistorique, mais certaines sépultures pourraient être antérieures. Le site comporte également les fondations du moulin à vent des Jésuites (1648). Le site CeEt-1 est aujourd'hui enfoui sous un remblai mis en place lors des travaux de terrassement préalables à la construction de l'ensemble immobilier Parc-Beauvoir.

Le site archéologique de la Maison des Jésuites-de-Sillery (CeEt-27), situé au pied de l'escarpement, est un témoin de l'idéal d'évangélisation des Amérindiens à l'origine de la venue des communautés religieuses en Nouvelle-France. Les interventions effectuées sur ce site d'occupations euroquébécoise et amérindienne ont notamment permis de mettre à jour l'emplacement de la chapelle, de la palissade et de quelques bâtiments du XVII<sup>e</sup> siècle. Le cimetière amérindien de la mission, utilisé entre 1637 et 1657, a aussi été repéré. Celui-ci est le premier cimetière autochtone catholique en Amérique du Nord. Plus de 10 000 artefacts et écofacts ont été recueillis sur ce site archéologique. Dès 1869, les abbés Charles-Honoré Laverdière (1826-1873) et Henri-Raymond Casgrain (1831-1904) ont entrepris des fouilles sur ce site de la maison des Jésuites-de-Sillery. Comme ceux qui s'intéressaient à l'archéologie à cette époque, ces deux érudits passionnés d'histoire étaient poussés par le désir de retracer des vestiges associés aux

<sup>11</sup> Avant aujourd'hui, soit avant 1950.

<sup>12</sup> Un code Borden est un code alphanumérique attribué à tous les sites archéologiques du Québec et du Canada. Le code Borden permet d'identifier précisément les sites et les objets qui en proviennent.

<sup>13</sup> Niveau moyen de la mer.



grands personnages et de mieux connaître l'histoire religieuse de la Nouvelle-France.

Autrefois situés sur le littoral, les sites archéologiques du Quai numéro 10 (CeEt-875), du Quai Frontenac (CeEt-903) et de l'Hôpital des Hospitalières (CeEt-876) portent l'empreinte du commerce du bois et des secteurs ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils témoignent également des noyaux de peuplement amérindien et euroquébécois initiaux. Le Quai numéro 10 et le Quai Frontenac sont les seuls quais d'envergure à avoir été repérés entre la côte à Gignac et la côte de Sillery. Ils sont deux des principaux témoins des chantiers navals établis dans les anses de Sillery au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Le site de l'Hôpital des Hospitalières est considéré comme l'emplacement le plus plausible de l'établissement hospitalier. Dans ce secteur, les zones enfouies sous des remblais ou perturbées sont importantes (remblai du chemin de fer). Des vestiges archéologiques semblent néanmoins avoir été préservés et pourraient notamment être associés à l'hôpital des Hospitalières.

Au sommet de l'escarpement, les sites archéologiques du Parc du Bois-de-Coulonge (CeEt-806), de la Villa Bagatelle (CeEt-899) et du Domaine Catarauqui (CeEt-270) ont, jusqu'à présent, mis en lumière l'évolution de ces anciens domaines. Les travaux de surveillance au Parc du Bois-de-Coulonge ont révélé la présence de niveaux d'occupation de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que des vestiges de l'ancien chemin Saint-Louis. Sur le site de la Villa Bagatelle, les sondages effectués ont notamment permis la délimitation d'une ancienne dépendance. Au Domaine Catarauqui, les archéologues ont pu documenter certains aspects de l'évolution de la villa, localiser des vestiges de diverses constructions (annexes,

dépendances, latrines, fosses à déchets, caveau, canalisations) et fouiller des niveaux d'occupation du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces sites comptent de larges portions résiduelles à valeur archéologique.

### POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

À l'échelle du site patrimonial de Sillery, des perturbations des sols causées par l'aménagement du chemin de fer, les réservoirs d'hydrocarbures, les lotissements récents, le boulevard Champlain et les services publics souterrains affectent le potentiel archéologique. Malgré ces perturbations, il pourrait subsister des vestiges de la présence amérindienne et euroquébécoise à différentes périodes.

L'apparition du promontoire de Québec il y a 10 000 ans, la position stratégique des anses de Sillery ainsi que l'abondance de ressources naturelles et animales font de ce territoire un endroit propice à l'établissement humain. Les zones à proximité des anciens ruisseaux sont des endroits à haut potentiel archéologique. Au pied de l'escarpement, le maintien d'une section du chemin du Foulon qui témoigne des premiers noyaux ouvriers et l'utilisation des anses pour l'équarrissage du bois ainsi que pour la construction navale ont laissé leur empreinte sur le littoral. La partie est du site patrimonial, qui a notamment constitué un important poste d'observation pour la milice française et un passage pour les troupes britanniques lors de la Conquête, a été marquée par ces événements. Enfin, les grandes propriétés au sommet de l'escarpement sont de nature à avoir préservé des traces de leur période d'occupation et de périodes antérieures.

***Le patrimoine archéologique en bref***

Le site patrimonial de Sillery compte huit sites archéologiques inscrits à l'ISAQ, soit Sillery, Maison des Jésuites-de-Sillery, Quai numéro 10, Quai Frontenac, Hôpital des Hospitalières, Parc du Bois-de-Coulonge, Villa Bagatelle et Domaine Catarqui.

Ces sites archéologiques témoignent de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte à au moins 3 000 ans AA.

Situés sur le littoral, au pied de l'escarpement ainsi qu'au sommet de l'escarpement, les sites archéologiques reflètent les diverses activités (religieuses, domestiques, institutionnelles, maritimes) présentes sur le territoire lors de différentes périodes.

Malgré les diverses perturbations des sols, plusieurs vestiges et artefacts associés à la présence amérindienne et euroquébécoise peuvent subsister à l'échelle du site patrimonial.

## IV. ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION



## A. LES ORIENTATIONS S' APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Celles-ci guideront l'analyse des demandes d'autorisation visées aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel pour le site patrimonial. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

### 1. Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire et elles s'incarnent à travers des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi à travers l'application de la Loi par le ministre est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière.

### 2. Privilégier le traitement minimal

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial et c'est pourquoi le principe de traitement minimal devrait être privilégié lorsque cela est possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un impact plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il conviendrait de choisir l'intervention la moins attentatoire aux valeurs patrimoniales.

### 3. Assurer la continuité à travers les changements

Un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques. Afin de conserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.



## B. ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

### 1. Le cadre naturel

#### ORIENTATION GÉNÉRALE

Préserver les caractéristiques historiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à l'hydrographie et au couvert végétal du territoire.

#### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

##### Topographie

- ◆ Favoriser des travaux de construction et d'aménagement qui respectent la topographie du territoire (terrasse fluviale, escarpement, sommet de l'escarpement). Lors de ces travaux, ne pas privilégier des remaniements de sol et des nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief.
- ◆ Privilégier la protection de l'intégrité de l'escarpement.
- ◆ Favoriser la protection et la mise en valeur des affleurements rocheux de l'escarpement.

##### Hydrographie

- ◆ Favoriser la mise en valeur des traces des anciens ruisseaux par leur évocation.
- ◆ Favoriser la préservation et la mise en valeur des anses et des berges actuelles et favoriser l'évocation des anciennes anses et berges.

##### Couvert végétal

- ◆ Favoriser le maintien du caractère paysager historique du site patrimonial en protégeant les grands espaces végétalisés, dont les parterres, les clairières et les talus gazonnés.
- ◆ Pour les grandes propriétés, privilégier la préservation d'un espace non construit entre l'escarpement et les bâtiments situés au sommet de l'escarpement.
- ◆ Favoriser le maintien du caractère naturel de l'escarpement.
- ◆ Favoriser la préservation des alignements d'arbres et de la continuité des boisés.
- ◆ Privilégier la conservation et la mise en valeur des boisés pour leur valeur et leur rôle historique dans l'organisation de l'espace, notamment l'axe boisé des abords du chemin Saint-Louis et du chemin du Foulon.
- ◆ Favoriser la préservation des boisés d'arbres matures composés principalement d'érables à sucre et de chênes rouges ainsi que de quelques essences de feuillus de grande longévité, tels que les frênes d'Amérique, les frênes rouges, les ormes d'Amérique, les hêtres à grandes feuilles et les ostryers de Virginie.
- ◆ Privilégier le remplacement des arbres lors de toute intervention de coupe.
- ◆ Lors de plantations, favoriser l'utilisation d'essences forestières indigènes, des arbres de même espèce compatibles avec les caractéristiques historiques des boisés, en respectant les aménagements en place.
- ◆ Ne pas favoriser la plantation de haies de cèdres.

## 2. Le réseau viaire

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.

Privilégier le respect de la configuration historique du réseau viaire et de son rôle dans la structuration de l'espace.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

#### Parcours existants

- ◆ Favoriser la conservation du tracé du côté sud du chemin Saint-Louis et de la Grande Allée Ouest, telles la sinuosité, l'ambiance bucolique et l'alternance de boisés et de clairières.
- ◆ Favoriser la conservation de la hiérarchie des différents tracés et proportions entre les parcours directs (tracé sinueux, bordé de dégagements importants au niveau du chemin Saint-Louis) et les parcours d'implantation (tracé rectiligne et répétitif, perpendiculaire et plus étroit).
- ◆ Privilégier la protection des parcours de raccordement qui relient le chemin Saint-Louis au chemin du Foulon.
- ◆ Favoriser le respect du tracé d'origine et du caractère pittoresque des voies d'accès des domaines et des ensembles conventuels ainsi que ceux des deux principaux cimetières du site patrimonial.

#### Nouveaux parcours

- ◆ Ne pas favoriser l'aménagement de nouvelles voies, sauf si l'objectif est de parachever la trame viaire actuelle.
- ◆ Privilégier le respect du relief naturel et des caractéristiques des voies du réseau viaire existantes au sein du site patrimonial lors de la réalisation de nouveaux parcours.
- ◆ Favoriser l'aménagement de sentiers s'inscrivant dans la mise en valeur de l'histoire du site patrimonial de Sillery.

### 3. Le système parcellaire

#### ORIENTATION GÉNÉRALE

Viser la préservation des caractéristiques historiques du système parcellaire du site patrimonial lors des opérations cadastrales suivantes : diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain.

#### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Pour les grandes parcelles du sommet de l'escarpement, favoriser le respect des caractéristiques du cadastre original (proportions, dimensions, orientations), en évitant les morcellements nuisibles à la conservation de témoins révélant les différentes époques de leur occupation.
- ◆ Privilégier la conservation et le renforcement de la lisibilité des grandes parcelles du sommet de l'escarpement, notamment en favorisant la protection des alignements d'arbres et la présence de petits boisés dont l'alternance et les emplacements témoignent parfois des limites de ces parcelles.
- ◆ Dans les secteurs des noyaux ouvriers, favoriser des lots de dimensions, de proportions et du pourcentage d'occupation au sol comparables au milieu d'insertion, notamment caractérisés par un système parcellaire uniforme, de petites dimensions et structuré en îlots rectangulaires ou en losange et une implantation du bâtiment près de la rue.
- ◆ Dans les secteurs de banlieue, favoriser des lots de dimensions et de proportions comparables aux lotissements suburbains de ces secteurs, notamment caractérisés par un système parcellaire divisé en îlots de forme libre, une marge de recul moyenne et cohérente avec le secteur et un couvert végétal abondant.

## 4. Le cadre bâti

### *Les bâtiments patrimoniaux*

Cette section s'applique à l'ensemble des bâtiments patrimoniaux du site patrimonial de Sillery. Les bâtiments patrimoniaux sont souvent des bâtiments institutionnels incluant l'église, des couvents et des écoles. Ils comprennent également les bâtiments résidentiels dont les villas et leurs dépendances, les maisons d'ouvriers, certains bungalows ainsi que les bâtiments secondaires.

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Privilégier la préservation et la restauration des bâtiments patrimoniaux du site patrimonial.

Favoriser le respect des apports témoignant du caractère évolutif du cadre bâti, tels que les agrandissements lorsqu'ils possèdent une valeur historique justifiant leur maintien.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Favoriser la cohérence architecturale et le respect des caractéristiques de l'époque de construction.
- ◆ Ne pas favoriser l'accumulation des modifications ponctuelles qui efface le caractère historique des bâtiments anciens.
- ◆ Favoriser l'utilisation des matériaux traditionnels (bois, pierre, brique d'argile, tôle) compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une composante architecturale du bâtiment (les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Privilégier également la préservation des caractéristiques de ces matériaux, dont

la couleur, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.

- ◆ Privilégier l'entretien et le maintien des composantes des bâtiments existants et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes matériaux et les mêmes techniques.
- ◆ Ne pas favoriser le remplacement à l'identique d'un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère d'un bâtiment patrimonial.

### Les bâtiments institutionnels et résidentiels

#### Pour l'implantation

- ◆ Privilégier le respect du rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales et en respectant leur exhaussement par rapport au sol. Ainsi, l'exhaussement de manière importante d'un bâtiment existant, par rapport au sol, est pas une intervention à ne pas privilégier.
- ◆ Ne pas favoriser le déplacement d'un bâtiment sur son terrain.

#### Pour les fondations

- ◆ Ne pas favoriser le remplacement des fondations en pierre par des fondations en béton.
- ◆ Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique traditionnelle donnant un résultat équivalent.

#### Pour les murs extérieurs

- ◆ Favoriser la conservation des parements traditionnels, dont la pierre, la brique et le bois. Il est à privilégier de peindre ou de teindre les parements de planches de la couleur d'origine



ou bien de couleur neutre et opaque, habituellement en blanc, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.

- ◆ Privilégier le dégagement des parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
- ◆ Favoriser la conservation des éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.
- ◆ Ne pas favoriser les parements de vinyle, de béton et d'autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, de tôle peinte ou profilée en usine, d'aluminium émaillé, en maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées et de crépi en acrylique.

#### **Pour les ouvertures (portes et fenêtres)**

- ◆ Privilégier le maintien des caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation, leurs dimensions, leurs proportions, leur type notamment les fenêtres à battants à petits carreaux, les fenêtres à battants à grands carreaux et les fenêtres à guillotine.
- ◆ Favoriser la conservation du système de fenêtres et contre-fenêtres traditionnelles en bois. Il est à privilégier de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- ◆ Favoriser la conservation des chambranles et des impostes ou les remplacer à l'identique s'ils ont disparu.
- ◆ Privilégier le remplacement des ouvertures qui ne correspondent pas à celles de l'époque de construction du bâtiment par des composantes cohérentes avec l'époque de construction du bâtiment, incluant les chambranles.
- ◆ Ne pas favoriser l'utilisation de fenêtres ou de portes de style contemporain, même celles en bois, de fenêtres et de portes en matériaux synthétiques comme le plastique, l'aluminium et l'acier, de portes coulissantes de type porte-patio et de fenêtres à verre unique.

#### **Pour les toitures et leurs composants**

- ◆ Privilégier la conservation de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
- ◆ Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, notamment la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée), le fer-blanc, le bardeau de bois et le bardeau d'ardoise.
- ◆ Favoriser la conservation des corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes ou les remplacer à l'identique si elles ont disparu.
- ◆ Favoriser la conservation de lucarnes d'origine et des souches de cheminées anciennes ou les remplacer à l'identique si elles ont disparu.
- ◆ Ne pas favoriser l'utilisation de matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois, la tôle peinte ou profilée en usine.

#### **Pour les éléments en saillie et l'ornementation**

- ◆ Favoriser la conservation des éléments en saillie et l'ornementation ou les remplacer à l'identique s'ils ont disparu.
- ◆ Privilégier la conservation des éléments en saillie et d'ornements d'origine en enlevant seulement les parties abîmées et en les remplaçant par des composants du même matériau. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
- ◆ Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.

#### **Pour la peinture, la teinture et le choix de couleurs**

- ◆ Privilégier l'utilisation de couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Sillery. Pour les bâtiments de maçonnerie en brique ou en

Pierre, favoriser les maçonneries d'origine ou laissées à nu. Pour les autres bâtiments, favoriser des parements de couleur claire (blanc, amande, crème), des couvertures de couleur foncée (l'acier galvanisé et certaines couvertures métalliques pouvant ne pas être peints), des chambranles et des détails architecturaux de couleur plus foncée que le parement et contrastante avec ce dernier en fonction de l'âge et du type du bâtiment.

- ◆ Privilégier la peinture ou la teinture des galeries de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.

#### **Pour l'isolation**

- ◆ Privilégier les méthodes d'isolation ayant un impact limité en épaisseur sur les parements et la couverture plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.

#### **Les dépendances, bâtiments secondaires et monuments religieux et commémoratifs**

- ◆ Favoriser le maintien et la préservation des dépendances et des bâtiments secondaires situés sur les anciens domaines du sommet de l'escarpement, telles les anciennes écuries et les maisons du gardien situées à l'entrée des certaines propriétés.
- ◆ Favoriser la conservation des composantes architecturales anciennes de ces dépendances et bâtiments secondaires.
- ◆ Favoriser la conservation des monuments commémoratifs et religieux des ensembles conventuels, tels que les grottes, statues, fontaines et chapelles extérieures.

## ***L'agrandissement d'un bâtiment patrimonial***

### **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Favoriser le maintien du caractère d'exception de l'agrandissement d'un bâtiment patrimonial.

Privilégier la compatibilité avec le bâtiment existant. L'agrandissement d'un bâtiment patrimonial devrait s'harmoniser par son implantation, son volume et son traitement architectural.

### **Les bâtiments institutionnels et résidentiels**

#### **ORIENTATIONS PARTICULIÈRES**

##### **Pour l'implantation**

- ◆ Favoriser le respect du relief du terrain lors de l'agrandissement d'un bâtiment patrimonial. Notamment, ne pas privilégier le dégagement excessif des fondations et les remblais et les déblais qui modifient la relation du bâtiment et son terrain et qui ne s'harmonisent pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- ◆ Pour tout prolongement extérieur de type terrasse, privilégier une adaptation à la topographie pour le dégagement par rapport au sol.
- ◆ Favoriser une implantation de l'agrandissement latéralement et en retrait par rapport à la façade du volume original ou perpendiculairement et à l'arrière de celui-ci.

- ◆ Privilégier une implantation de l'agrandissement qui tient compte de son impact sur les bâtiments voisins.

##### **Spécifique aux bâtiments institutionnels**

- ◆ Favoriser le respect du type de plan des ensembles conventuels, notamment en privilégiant la réutilisation plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment ou bien l'agrandissement du bâtiment par l'ajout de nouvelles ailes en façade secondaire et peu visible dans la composition de l'ensemble du bâtiment conventuel.
- ◆ Privilégier le respect des dégagements visuels des propriétés pour toute nouvelle construction afin de protéger la vision monumentale de ces édifices.

##### **Pour le volume**

- ◆ Privilégier un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
- ◆ Privilégier la préséance du volume du bâtiment original par rapport à celui de l'agrandissement.
- ◆ Favoriser l'harmonisation de l'agrandissement avec le volume du bâtiment patrimonial et ses composantes.
- ◆ Ne pas favoriser le surhaussement d'un bâtiment.

##### **Spécifique aux villas**

- ◆ Ne pas favoriser l'agrandissement du bâtiment patrimonial.

##### **Pour le traitement architectural**

- ◆ Favoriser l'harmonisation de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment patrimonial, notamment en ce qui a trait aux matériaux (parement, couverture, ouvertures), à ses ouvertures (forme, position, dimension, type et encadrement), à son ornementation et à ses couleurs afin

d'assurer une cohérence visuelle et une expression architecturale contemporaine de qualité.

- ◆ Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher existants.
- ◆ Ne pas favoriser un agrandissement qui élimine une saillie ornementale.

### **Orientation particulière pour la construction de garages**

- ◆ Pour les bâtiments patrimoniaux, ne pas favoriser l'implantation de garages ou d'abris d'auto attachés ou intégrés au volume du bâtiment.



## Les nouvelles constructions

Cette section s'applique aux nouvelles constructions.

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser la conception de nouvelles constructions en respect des caractéristiques historiques du contexte patrimonial environnant : l'analyse du secteur en regard de sa réalité actuelle permet de déterminer les caractéristiques témoignant le plus justement de l'identité à maintenir.

Favoriser la compatibilité plutôt que la conformité avec le contexte patrimonial environnant afin que la nouvelle construction ait un rapport avec les caractéristiques du milieu.

Promouvoir l'excellence de la conception et de la réalisation de la nouvelle construction afin d'assurer un apport aux réalisations passées.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

#### Pour l'implantation

- ◆ Privilégier le respect du relief du terrain lors de la construction d'un nouveau bâtiment. Notamment, ne pas favoriser le dégagement excessif des fondations et les remblais et déblais qui modifient le niveau du sol existant. Il faudrait asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
- ◆ Favoriser une implantation préservant les percées visuelles, notamment par une implantation perpendiculaire à l'escarpement.

- ◆ Favoriser l'implantation de la façade principale d'un bâtiment de manière comparable aux bâtiments voisins en respectant l'alignement et les marges, latérales et arrière.
- ◆ Dans le cas où le bâtiment donne sur deux rues, privilégier un traitement architectural de qualité sur les deux façades.

#### Pour le volume

- ◆ Privilégier, dans les secteurs résidentiels, des volumes proportionnels aux dimensions du terrain. Favoriser un pourcentage d'occupation du sol de la nouvelle construction équivalent à celui des bâtiments du secteur d'implantation.
- ◆ Favoriser un volume qui ne dépasse pas la cime des arbres de l'escarpement et de son sommet boisé.
- ◆ Privilégier une hauteur du bâtiment qui suit le dénivelé du terrain.

#### Pour le traitement architectural

- ◆ Privilégier des caractéristiques architecturales inspirées des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion en ce qui a trait au volume, à la forme de la toiture, au parement, aux ouvertures, aux éléments en saillie et à l'ornementation.
- ◆ Privilégier l'utilisation de types de toiture aux formes simples.
- ◆ Privilégier l'utilisation de couvertures métalliques, dont les textures et les couleurs s'apparentent à celles des toitures de facture traditionnelle.
- ◆ Ne pas favoriser l'utilisation de fenêtres en saillie, dont les bow-windows, les portes-patios ainsi que les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en vinyle, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.
- ◆ Privilégier l'utilisation de parements, notamment le bois, la pierre et la brique d'argile, s'intégrant harmonieusement

avec ceux des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion. À titre d'exemple, dans les milieux d'insertion où les bâtiments patrimoniaux possèdent majoritairement des parements en bois, privilégier l'utilisation des parements à clins. À l'inverse, dans les milieux d'insertion où domine la pierre, ce matériau pourrait être privilégié.

- ◆ Favoriser l'utilisation d'un maximum de deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et pas plus d'un par façade.
- ◆ Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial de Sillery.

### **Pour les maisons individuelles**

Ces orientations particulières s'ajoutent à celles qui précèdent.

- ◆ Favoriser la construction de galeries en bois, ornées d'un avant-toit et de garde-corps et présentant des caractéristiques cohérentes avec le bâtiment. Privilégier la peinture ou la teinture de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
- ◆ Privilégier l'utilisation d'un seul type de porte et de fenêtre par bâtiment. Plutôt que des grandes fenêtres, privilégier l'intégration de fenêtres de petites dimensions et les répéter afin d'éviter une trop grande diversité d'ouvertures.
- ◆ Privilégier l'uniformisation des hauteurs et l'alignement de la partie supérieure des ouvertures sur un même étage.
- ◆ Favoriser les fenêtres d'étage moins hautes que celles du rez-de-chaussée.
- ◆ Privilégier la réalisation de saillies et d'ornements qui seront compatibles avec le caractère dominant du secteur.

### ***Les bâtiments autres que patrimoniaux***

Les bâtiments autres que patrimoniaux possèdent généralement une valeur patrimoniale faible et correspondent parfois à des bâtiments construits après la Deuxième Guerre mondiale.

### **ORIENTATION GÉNÉRALE**

Pour les bâtiments autres que patrimoniaux, le remplacement à l'identique des composantes (parement, couverture, ouvertures) peut être acceptable. Lorsque cela est possible et cohérent avec le type de construction, privilégier l'utilisation de parements en bois.

### **ORIENTATIONS PARTICULIÈRES**

- ◆ Pour les maisons individuelles des secteurs résidentiels, favoriser l'établissement d'un stationnement qui atténuera l'impact visuel sur les rues et les terrains adjacents.
- ◆ Ne pas favoriser l'ajout de fenêtres en saillie, dont les bow-windows, les portes-patios ainsi que les parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en vinyle, en béton et autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé, en crépi ou en acrylique.

### ***Les démolitions***

Le site patrimonial ayant un statut dont la spécificité et l'objectif sont la conservation d'un ensemble de valeurs patrimoniales, la démolition ne devrait être considérée que sous forme d'interventions exceptionnelles de dernier recours.

### **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Favoriser le maintien du caractère d'exception de la démolition d'un bâtiment, qui devrait être évitée.

Ne privilégier l'autorisation d'un projet de démolition que lorsqu'il y a démonstration de sa validité et de sa pertinence.



## 5. Les unités de paysage

### ORIENTATION GÉNÉRALE

Privilégier la préservation des caractéristiques historiques des unités de paysage, en favorisant le maintien de leurs distinctions.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Favoriser la protection des unités de paysage lors de l'élaboration de projets de développement.
- ◆ Favoriser le maintien des modes d'implantation du milieu d'insertion environnant afin d'assurer la cohérence. Par exemple, dans les secteurs où le bâti ancien est discontinu, notamment le long du chemin du Foulon et la côte à Gignac, favoriser l'établissement linéaire qui suit le tracé du chemin. Pour les ensembles conventuels et les villas, ne pas favoriser l'éparpillement sur chaque domaine.
- ◆ Privilégier l'enfouissement des fils lors de nouvelles constructions.

#### Unités de paysage des secteurs des villas et ensembles conventuels

- ◆ Favoriser la préservation de l'implantation du bâti, entouré de dégagements importants, de boisés et de parterres.
- ◆ Privilégier des aménagements paysagers de qualité avec des éléments naturels s'inspirant des caractéristiques du milieu d'insertion, notamment en préservant la prédominance du couvert végétal en cour avant et arrière et en assurant la protection des arbres matures sur les terrains.
- ◆ Préserver les liens visuels et physiques entre les villas et le système d'aménagement associés, tels les grands parterres,

les boisés ainsi que les aménagements paysagers pittoresques.

- ◆ Favoriser la protection des aménagements paysagers qui entourent les ensembles religieux et institutionnels.
- ◆ Privilégier la protection des espaces spécialisés, notamment les vastes parterres, les terrains de sport, les jardins, les cimetières afin de favoriser la cohérence entre les bâtiments et les aires qui leur sont associées.
- ◆ Privilégier, s'il y en a, la mise en place de clôture en fer ornamental, transparente à la vue le long d'une voie publique.
- ◆ Favoriser la conservation des éléments permanents du paysage aménagé telles les constructions utilitaires et d'agrément, notamment les murs d'enceinte, les grilles, les pavillons et les fontaines.
- ◆ Lorsque les villas et les couvents sont orientés vers le fleuve, ne pas favoriser de construction entre ceux-ci et l'escarpement.
- ◆ Privilégier les stationnements souterrains afin de conserver le couvert végétal existant et d'éviter l'implantation d'un stationnement en cour avant des grandes propriétés dont la façade du bâtiment donne sur le chemin Saint-Louis.
- ◆ Dans le cas d'un stationnement extérieur en cour arrière et latérale, favoriser l'utilisation d'une partie non boisée de la parcelle, l'intégration de plantations et la réduction au minimum de l'utilisation de la surface.

#### Unités de paysage des secteurs des noyaux ouvriers

- ◆ Favoriser la préservation de l'implantation des bâtiments selon leur volume, leurs dégagements ainsi que leur orientation vers des voies publiques.
- ◆ Favoriser l'utilisation des aires libres pour compléter la trame et le développement des anciens noyaux ouvriers en respectant les caractéristiques du secteur.
- ◆ Privilégier l'emplacement d'un stationnement extérieur de façon à atténuer l'impact visuel sur les rues et les terrains

adjacents, notamment en localisant le stationnement en cour latérale ou arrière et en réduisant la largeur de l'allée d'accès.

- ◆ Favoriser la protection de la végétation caractéristique des noyaux ouvriers, notamment les arbres matures, les arbustes et les espaces gazonnés.

#### **Unités de paysage des secteurs de banlieue**

- ◆ Privilégier la conservation des caractéristiques du milieu, notamment les proportions des terrains, le couvert végétal ainsi que les aménagements existants.
- ◆ Favoriser l'implantation d'une allée de stationnement extérieur en prolongement du garage et de l'abri d'auto et suivant la même largeur que celle de la porte de garage.

#### **Unités de paysage des secteurs des cimetières**

- ◆ Privilégier un dialogue harmonieux entre la végétation, les monuments funéraires, religieux et commémoratifs, les bâtiments existants, dont les charniers et les calvaires, ainsi que les espaces libres.
- ◆ Favoriser la protection des boisés et le maintien de la diversité de la végétation, en conservant notamment la variété des essences existantes.
- ◆ Favoriser le maintien de la distinction entre les différents secteurs des cimetières, caractérisée par des allées d'arbres, des espaces gazonnés ainsi que des monuments religieux et commémoratifs.

## 6. Les qualités visuelles

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Protéger les caractéristiques historiques des qualités visuelles du site patrimonial, lesquelles contribuent notamment au caractère pittoresque et paysager du territoire.

Favoriser l'enfouissement des réseaux d'utilité publique aériens.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Favoriser la protection des différents points d'observation et de leurs accès afin de jouir des vues qu'ils offrent, notamment vers la terrasse fluviale, les anses et la pointe à Puisseaux ainsi que l'escarpement et son sommet boisés.
- ◆ Favoriser la conservation des percées visuelles et panoramas qui s'ouvrent sur la terrasse fluviale, sur l'escarpement boisé et ceux de la côte de Sillery ainsi que des abords du chemin Saint-Louis et de la côte à Gignac.
- ◆ Si de nouveaux bâtiments et aménagements sont nécessaires, favoriser la construction de nouveaux bâtiments et de plantations riveraines perpendiculaires au boulevard Champlain et au chemin Saint-Louis afin de préserver les percées visuelles et les panoramas.
- ◆ Privilégier le maintien des pentes continues et abondamment boisées de l'escarpement et ne pas favoriser la construction de bâtiments dans celui-ci.
- ◆ Favoriser les percées visuelles et panoramas sur les grandes propriétés en évitant l'implantation d'obstructions

potentielles, telles que clôtures, haies ou ouvrages de terrassement aux abords du chemin Saint-Louis.

- ◆ Favoriser la préservation des percées visuelles et des panoramas vers les boisés du cimetière Saint-Patrick depuis le chemin Saint-Louis.
- ◆ Favoriser la préservation, la protection et la mise en valeur des points de repère naturels du site patrimonial de Sillery, dont la pointe à Puisseaux ainsi que la cime des arbres de l'escarpement et de son sommet, en évitant toute construction qui dépasse en hauteur la cime des arbres.
- ◆ Privilégier la protection de la vue sur l'église de Saint-Michel, qui est historiquement le principal point de repère bâti du site patrimonial de Sillery.
- ◆ Privilégier la préservation et la mise en valeur d'autres points de repère bâtis, tels que la Maison du gardien du parc de Bois-de-Coulonge, la villa Bagatelle, la maison du régisseur, la maison d'accueil du cimetière Mount Hermon et la maison d'accueil du cimetière Saint-Patrick.
- ◆ Privilégier l'aménagement d'un sentier entre l'escarpement et les grands domaines afin d'offrir les percées visuelles et panoramas sur la terrasse fluviale et sur les villas et ensembles conventuels.

### L'affichage

- ◆ Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.
- ◆ Privilégier un affichage compatible avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte en ce qui a trait à sa localisation, à sa forme, à ses matériaux, à ses dimensions et à ses couleurs.
- ◆ Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques de l'architecture des bâtiments patrimoniaux et n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.

- ◆ Favoriser un affichage de qualité et d'apparence soignée, et ce, tant pour l'enseigne, sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
- ◆ Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain sur 2 poteaux ou en potence (en bois et en métal), enseigne sur le bâtiment à plat sur l'une des façades (en bois ou avec lettrages en appliqués), enseigne de type lettrage et logo en vitrine.
- ◆ Pour les enseignes sur poteau ou en potence, favoriser l'utilisation d'une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
- ◆ Pour les enseignes à plat sur le bâtiment, l'enseigne ne devrait pas être apposée plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment.
- ◆ Ne pas favoriser l'installation d'enseignes pivotantes ou rotatives, d'enseignes gonflables, d'enseignes sur pylône, d'enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon, d'enseignes sur les toitures ni de lettrage à l'exception du lettrage en vitrine.



## 7. Le patrimoine archéologique

### ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Favoriser la préservation du patrimoine archéologique.

Privilégier la protection des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.

Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs possédant un potentiel archéologique démontré.

Favoriser la conservation du patrimoine archéologique in situ et sa mise en valeur dans les projets de développement.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SITES INSCRITS À L'INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

- ◆ Ne pas favoriser l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- ◆ Si on doit le faire, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
- ◆ Privilégier une limitation des interventions archéologiques aux portions de territoire affectées par les travaux d'excavation liés à des constructions ou à des aménagements.
- ◆ Privilégier la surveillance par un archéologue lors de travaux d'excavation.

### ORIENTATIONS PARTICULIÈRES POUR LES EXCAVATIONS DANS LES SECTEURS POSSÉDANT UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE

- ◆ Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.
- ◆ Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique (amérindien ou euroquébécois) et de son importance.



# ANNEXES

## ANNEXE 1

### DATATION, FONCTION ET LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

#### Datation des sites

Sites amérindiens (1 site découvert : Sillery, CeEt-1)

- ◆ Archaïque récent (5 500 à 3 000 ans AA), Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA) et Amérindien historique ancien (1500 à 1899)

Sites euroquébécois (7 sites découverts : Maison des Jésuites-de-Sillery, CeEt-27; Domaine Catarauqui, CeEt-270; Parc du Bois-de-Coulange, CeEt-806; Quai numéro 10, CeEt-875; Hôpital des Hospitalières, CeEt-876); Villa Bagatelle (CeEt-899); Quai Frontenac (CeEt-903).

- ◆ amérindien historique ancien 1500-1899 et euroquébécois 1608-1950 = 1 site (CeEt-27)
- ◆ euroquébécois 1608-1950 = 2 sites (CeEt-806; CeEt-876)
- ◆ euroquébécois 1800-1950 = 2 sites (CeEt-270, CeEt-899)
- ◆ euroquébécois 1800-1899 = 1 site (CeEt-875, CeEt-903)

#### Fonction des sites

Occupation amérindienne (1 site découvert)

- ◆ artisanale (atelier de taille de la pierre) et religieuse (cimetière) = 1 site (CeEt-1)

Occupation euroquébécoise (7 sites découverts)

- ◆ religieuse et domestique = 1 site (CeEt-27)
- ◆ domestique = 4 sites (CeEt-270; CeEt-806; CeEt-876 ; CeEt-899)
- ◆ navale et portuaire = 2 sites (CeEt-875, CeEt-903)

#### Localisation des sites

Parmi les huit sites, cinq se trouvent près du littoral, à proximité de la côte à Gignac et de la côte Saint-Michel, soit Sillery (CeEt-1), Maison des Jésuites-de-Sillery (CeEt-27), Hôpital des Hospitalières (CeEt-876), Quai numéro 10 (CeEt-875) et Quai Frontenac (CeEt-903).

Les trois sites associés aux domaines sont établis sur le sommet de l'escarpement, soit Domaine Catarauqui (CeEt-270), Parc du Bois-de-Coulange (CeEt-806) et Villa Bagatelle (CeEt-899).

## ANNEXE 2

### GLOSSAIRE

#### ***Cadre bâti***

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment, principal ou secondaire, pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses, dont agricoles, résidentielles, commerciales, industrielles ou institutionnelles, influencent directement le type bâti, son implantation, son volume et son traitement architectural.

#### ***Cadre naturel***

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques ou géographiques qui définissent le territoire.

#### ***Élément en saillie***

Un élément en saillie est une partie d'un bâtiment qui est en relief par rapport au mur, tel qu'un balcon, une galerie, un porche, une cheminée et une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

#### ***Panorama***

Le panorama est une vue large. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

#### ***Parcours directeur***

Le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du

site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation. Il fait partie du réseau viaire.

#### ***Parcours de raccordement***

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, dont des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments. Le parcours de raccordement fait partie du réseau viaire.

#### ***Parcours de restructuration***

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

#### ***Parcours d'implantation***

Le parcours d'implantation, par opposition au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Le parcours d'implantation fait partie du réseau viaire.

#### ***Patrimoine archéologique***

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

#### ***Plan de conservation***

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue



de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

#### ***Percée visuelle***

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

#### ***Point d'observation***

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

#### ***Potentiel archéologique***

Par opposition au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait possiblement d'être découvert.

#### ***Qualité visuelle***

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

#### ***Réseau viaire***

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le

parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration.

#### ***Site patrimonial déclaré***

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

#### ***Surhaussement***

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

#### ***Système parcellaire***

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, pouvant aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

#### ***Traitement architectural***

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

#### ***Unités de paysage***

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

***Volume***

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

## ANNEXE 3

### LISTE DES ILLUSTRATIONS

**Page couverture :** *Sillery, vue aérienne*, MCC, Pierre Lahoud, 2004; *Domaine Catarauqui*, MCC, Pierre Lahoud, 2004; *Vue sur la pointe à Puiseaux*, MCC, Jonathan Robert.

**Page « Introduction » :** *Le site patrimonial de Sillery*, MCC, Pierre Lahoud, 2004.

**Page « Survol du site patrimonial » :** *Anse de Sillery*, BAnQ, vers 1900, P560S1P114

**Page « Présentation du site patrimonial » :** *La pointe à Puiseaux*, MCC, Jérôme Hardy, 2009.

**Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :** *Villa Bagatelle*, MCC, Pascale Llobat, 2006.

**Figure 1 :** *Le site patrimonial de Sillery*, MCC, Guy Mongrain, 2013.

**Figure 2 :** *[Vue de] Sillery du Cap Blanc*. BAnQ, vers 1919, P155,S1,SS1,D390.

**Figure 3 :** *Sainte-Foy - Chemin Saint-Louis - Meadowbank – Résidence*, BAnQ, vers 1910, P600S6D2P35.

**Figure 4 :** *A plan of the river St. Lawrence from the falls of Montmorenci to Sillery; with the operations of the siege of Quebec*, Bibliothèque et Archives Canada, 1759. 4137597

**Figure 5 :** *Sillery Cove and Church*, [P.Q.], Bibliothèque et Archives Canada, 1908, 3330354.

**Figure 6 :** *Spencer Wood à Sillery*, BAnQ, J.W. Michaud, 1947, E6S7SS1P60819

**Figure 7 :** *Anse de Sillery*, BAnQ, vers 1900, P560S1P114

**Figure 8 :** *Couvent de Sillery*, Bibliothèque et Archives Canada, 3324529.

**Figure 9 :** *Vue sur la pointe à Puiseaux*, MCC, Jonathan Robert.

**Figure 10 :** *Sillery, vue aérienne*, MCC, Pierre Lahoud, 2004.

**Figure 11 :** *Le relief du site patrimonial de Sillery*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 12 :** *Sillery, vue aérienne*, MCC, Pierre Lahoud, 2004.

**Figure 13 :** *Le cadre naturel*, MCC, Guy Mongrain, 2013.

**Figure 14 :** *Anse de Sillery*, BAnQ, L. P. Vallée, vers 1870, P1000S4D59P112

**Figure 15 :** *Chemin Saint-Louis*, MCC.

**Figure 16 :** *Sillery - Chemin Saint-Louis - Spencer Wood – Résidence*, BAnQ, vers 1900, P560S1P60.

**Figure 17 :** *Cimetière Saint-Patrick*, MCC, Pascale Llobat, 2006.

**Figure 18 :** *Le réseau viaire*, MCC, Guy Mongrain, 2013.

**Figure 19 :** *Sillery, vue aérienne*, MCC, Pierre Lahoud, 2004.

**Figure 20 :** *Traces de l'évolution du système parcellaire*, MCC, Cadre de gestion, 2010.

**Figure 21 :** *Maison des Jésuites-de-Sillery*, 2320 chemin du Foulon. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 22 :** *Maison George-William-Usborne*, 2316 chemin du Foulon. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 23 :** *Domaine Catarauqui*. 2141 chemin Saint-Louis. MCC, Pierre Lahoud, 2004.

**Figure 24 :** *Manoir Kilmarnock*, 1479, rue Negabamat. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 25 :** *Spencer Grange. La façade arrière, côté jardin, donne maintenant sur la voie publique*, 1328 avenue Duquet. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 26 :** *Villa Clermont du Boisé des Augustines, façade nord*, 2205 chemin Saint-Louis. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 27 :** *Domaine Catarauqui, dépendances*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 28 :** *Ancienne laiterie du Boisé du Domaine Benmore*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 29 :** *L'ancienne écurie de Woodfield au cimetière Saint Patrick*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 30 :** *L'ancienne écurie du Parc du Bois-de-Coulonge*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 31 :** *Maisons du noyau ouvrier de la pointe à Puiseaux, 1637 avenue Thomas*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 32 :** *Maison individuelle sur le chemin du Foulon, 2300 chemin du Foulon*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 33 :** *Maison villageoise, 2010 rue Treggett*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 34 :** *Maison de volume cubique, 1635-1637 Côte de Sillery*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 35 :** *Maison Kerhulu, 1589 chemin Saint-Louis*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 36 :** *Secteur résidentiel Parc-Beauvoir, 1539 avenue Parc-Beauvoir*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 37 :** *La pointe à Puiseaux*, MCC, Jérôme Hardy, 2009.

**Figure 38 :** *L'ancienne école de la Pointe-à-Puiseaux, 2031 rue du Cardinal-Persico*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 39 :** *Villa Beauvoir, intégrée à l'ensemble des Pères maristes, 2300 chemin Saint-Louis*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 40 :** *Ensemble conventuel des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 41 :** *Augustins de l'Assomption, chemin de croix extérieur*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 42 :** *Augustins de l'Assomption, chapelle extérieure*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 43 :** *Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, le monument*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 44 :** *Religieuses de Jésus-Marie, grotte Notre-Dame-de-Lourdes*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 45 :** *Les immeubles patrimoniaux et les sites archéologiques*, MCC, Guy Mongrain, 2013.

**Figure 46 :** *Vue depuis la terrasse fluviale*, MCC, Jérôme Hardy, 2009.

**Figure 47 :** *La prairie sur la propriété des Religieuses de Jésus-Marie*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 48 :** *Cimetière Saint-Patrick*, MCC, 2006.

**Figure 49 :** *Une partie du village-rue du Foulon, au pied de l'escarpement*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 50 :** *La rue Thomas, dans le village ouvrier de la pointe à Puiseaux*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 51 :** *Le secteur résidentiel Parc-Beauvoir*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 52 :** *Le secteur résidentiel Parc-Lemoine*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 53 :** *Les unités de paysage*, MCC, Guy Mongrain, 2013.

**Figure 54 :** *L'église, le presbytère et le belvédère de l'Immaculée*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 55 :** *Le belvédère Saint-Martyrs de la pointe à Puiseaux et le parc des Voiliers*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 56 :** *Promenade Samuel-De Champlain, vue sur la bande riveraine et sur l'escarpement*, MCC, Jérôme Hardy, 2009.

**Figure 57 :** *Kiosque du belvédère, Parc du Bois-de-Coulonge*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 58 :** *Percée visuelle de la côte de Sillery*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 59 :** *L'escarpement boisé*, MCC, Jérôme Hardy, 2009.

**Figure 60 :** *La pointe à Puiseaux*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 61 :** *Villa Bagatelle, 1563 chemin Saint-Louis*. Denyse Légaré, 2012.

**Figure 62 :** *Le site de la maison des Jésuites-de-Sillery*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 63 :** *Le pavillon d'entrée du Parc du Bois-de-Coulonge*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 64 :** *Une haie d'arbres matures au collège de Jésus-Marie*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 65 :** *L'église vue de l'avenue du Joli-Bourg*, Denyse Légaré, 2012.

**Figure 66 :** *Ancienne maison du gardien du domaine Catarauqui*



**Figure 67** *Les qualités visuelles*, MCC, 2013.

# BIBLIOGRAPHIE

[*Anses de Québec et de Sillery*]. [Québec (Province)?, s.n.], 1875.

[*Plan d'une bande de terre comprise entre le Fleuve-Saint-Laurent et la Rivière Saint-Charles dans Sillery*], [Québec (Province), s.n.], 1798.

*1944-1994 : 50<sup>e</sup> anniversaire, paroisse Saint-Charles-Garnier de Sillery*. Sillery, Fabrique Saint-Charles-Garnier, 1994.

*Album-souvenir des centenaires de la Cité et de la Commission scolaire de Sillery*. Sillery, Québec, Les Centenaires, 1956.

*Album-souvenir du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sillery : 1880-1955*. [Québec (Province)], s.n., 1955?

*Album-souvenir du centenaire de l'église de Sillery, 4-5 juillet 1954 : 1854-1954*. [Québec (Province)], [s.n.], [1954?].

*Album-souvenir. Les Centenaires : cité de Sillery, commission scolaire de Sillery : 1856-1956*. [Québec (Province)], Centenaires de Sillery, inc., [1956?].

Allard, Stéphane. *4 propositions de réaménagement des berges de Sillery*. Québec, Université Laval, Faculté d'architecture et d'aménagement, École d'architecture, 1996.

Artefactuel. *Le site de la Villa Bagatelle (CeEt-899). Intervention archéologique en 2011*. 2012.

Association canadienne des assureurs. Division des plans. *Insurance plan of the city of Quebec*, vol. 3 (Sillery et Sainte-Foy). Montreal, Toronto, Underwriters' Survey Bureau, 1951.

Aubin, Thérèse. *Sillery, mes ancrages, mes souvenirs*. Sillery, Société d'histoire de Sillery, 2004.

Aubin, Thérèse. *L'histoire de Sillery: la connaissez-vous?* [Québec], Thérèse Aubin, 2001.

Aubin, Thérèse. *Sillery : ses bâtisseurs, ses artisans, 1930 à 1960*. Sillery, Société d'histoire de Sillery, 2006.

Baillargeon, Noël. *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.

Barrette, Roger, dir. *Nos rues en fête, 1608-2008 : hommage à nos 400 célébrités et à nos sources françaises*. Québec, Association Québec-France, Seigneuries-La Capitale, 2008.

Beauséjour, Cathy, Geneviève Dion et Hélène Nadeau. *Portrait analytique de trois arrondissements historiques : Beauport, Charlesbourg, Sillery*, 2003.

Bélanger, Beauchemin, architectes. *Vers la réécriture de la pointe-à-Puiseaux. Requalification de la côte de Sillery et des secteurs limitrophes*, Québec, Ville de Québec, 2007.

Bélanger, Julien. *La Jonction Sillery, 1950-1990*. [Québec (Province)], Éditions Cap-aux-Diamants, [1990].

Bélisle, Jean et André Côté. *Spencer Cottage ou Bagatelle, 1535, chemin Saint-Louis, Sillery*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1978.

Bergeron, Sylvie. *Lieu de la mémoire collective, le cimetière Mount Hermon à Sillery*. [Québec], Ministère des affaires culturelles,

Direction du patrimoine, 1988 et [Sillery : Association du cimetière Mount Hermon], 1992.

Bernier, André, *Le Vieux-Sillery*. [Québec], Ministère des affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, c1977. [Québec], Direction des arrondissements, Direction de l'inventaire des biens culturels, Centre de documentation, 1977.

Bertrand, André. *Compilation préliminaire du cadastre sur les biens-fonds de l'Université Laval : Cadastres des paroisses Sainte-Foye et Saint-Colomb-de Sillery*. [Québec], Université Laval, Faculté de foresterie et de géodésie, Laboratoire de cartographie, 1972

Bois, Louis-Édouard, *Études et recherches biographiques sur le chevalier Noël Brûlard de Sillery : prêtre, commandeur etc. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fondateur de la mission de Saint-Joseph à Sillery, près Québec, etc. etc.* Québec, A. Côté, 1855.

Bonenfant, Yolande. *La petite histoire de la Maison Michel Sarrazin. Sainte-Foy*, Publications du Québec, 1994.

Boucher, Ghislaine, *Sillery 1637-1987: terre mariale et missionnaire*. Sillery, [Fondation de la statue de l'Immaculée], 1987.

Boucher, Johanne, Johane Dufour et Marc Panneton. *Rapport synthèse sur l'analyse des ensembles conventuels de Sillery. Arrondissement historique*. Québec, Commission des biens culturels, 1982.

Boudreault, Mireille. *Évolution des modes d'utilisation du sol le long du côté sud du Chemin Saint-Louis, du Bois-de-Coulonge à la côte Gignac, depuis la conquête jusqu'à nos jours* 1968.

Brunel, Suzel et Sylvie Lacroix. *Les arrondissements historiques de Sillery, Beauport et Charlesbourg*. Québec, Publications du Québec, 2010.

Campeau, Lucien, « Le fief des Sauvages et l'organisation de Québec ». *Cahier des Dix*, no 48. Sainte-Foy, Librairie Laliberté, 1993.

Carpentier, Louis, *Analyse de l'utilisation des berges du Saint-Laurent à Sillery d'hier à aujourd'hui*. 2000.

Casgrain, P.-B. *Les batailles des plaines d'Abraham et de Sainte-Foy*. Québec, Imprimerie du Daily Telegraph, 1908

Chassé, Béatrice. *La Villa Cataraqui à Sillery*. Québec, s.n, 1982.

*Cité de Sillery : plan schématique des rues de la ville*. [Sillery, Ville de Sillery] 1982.

*Collège Jésus-Marie de Sillery : 125<sup>e</sup> anniversaire, 1870-1995*. [Beauport], Promotion MG, 1995?

Comité organisateur des fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Sillery. *Salut Sillery! 1637-1987 : programme des fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Sillery, du 12 au 21 juin 1987*. [Sillery?, s.n.], 1987.

Commission d'étude sur la ville de Québec. *Sillery, partenaire depuis 350 ans*. Ville de Québec, 1986.

Commission de la Capitale nationale du Québec. Série Bois-de-Coulonge, S1 : répertoire numérique. [Québec] : la Commission, Direction de la promotion, 2000.

Légaré, Denyse. *Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery*. [Québec], la Commission des biens culturels du Québec, 2004. Également en ressource électronique.

*Compte rendu des auditions tenues sur le devenir de la villa Cataragui*, 16 août 1983.

*Connaissez-vous l'histoire des rues de Sillery / textes et illustrations, élèves de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Michel*. [Sillery], Société d'Histoire de Sillery, 2006.

Côté, Michelle. *Sillery, banlieue résidentielle de Québec*. Université Laval, mémoire de baccalauréat en géographie, 1962.

*Couvent Jésus-Marie (Sillery, Québec : 1870-1983). Pensionnat des religieuses de Jésus-Marie, situé à Sillery sur le chemin du Cap Rouge*. [S.l., s.n.], 1986.

Del Degan, Massé et Associés Inc. *Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery*. 2006.

Delisle, Jacques. *Morphologie urbaine et tenures foncières à Sainte-Foy et Sillery*. 1981

Déry, Rocray et associés. *Le Bois de Coulonge : dix années d'utilisations irrationnelles d'un environnement forestier en milieu urbain*. [Québec], [Direction des réserves écologiques et des sites naturels du Ministère de l'environnement], 1981.

Deschênes, Fabienne. *Que reste-t-il de Sillery*. [Sillery Sherbrooke], ACJMS, 1984.

Dion-McKinnon, Danielle. *Sillery : au carrefour de l'histoire*. Montréal, Boréal, 1987.

Dorion-Poussart, Nicole. *Une promenade sur la Côte de l'Église : l'occasion de revivre une tranche de notre histoire : guide d'accompagnement au circuit patrimonial Vieux-Sillery, une*

*promenade sur la Côte de l'Église*. Québec, Société d'histoire de Sillery, 1996.

Dorion-Poussart, Nicole. *Voyage aux sources d'un pays, Sillery, Québec*. Québec, GID, 2007.

Dorval, Guy. *Les Actes de baptême, mariage et sépulture de Saint-Yves (Sillery & Sainte-Foy), 1953-1986*. Sillery, G. Dorval, 1987.

Dorval, Guy. *La géographie de la mortalité à Québec au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas des protestants ensevelis au cimetière Mount Hermon, Sillery, 1843-1883*. 1992

Dubois, Martin. *Conserver et mettre en valeur l'architecture de Sillery. Guide d'intervention*. Version préliminaire, 20 novembre 2002.

Dufour, Anne-Marie. *L'architecture domestique des villages ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle à Sillery. Une stratégie de conservation évolutive*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1997.

Dufour, Anne-Marie. *Le patrimoine architectural à Sillery – Rapport d'inventaire*. Ville de Sillery, 1996.

Dussault, Clément T. *Brochure-souvenir de l'inauguration de l'Hôtel de ville de Sillery*. [Sillery?, s.n.], 1942.

Dussault, Clément T. *Guide toponymique de Sillery*. Sillery, Service des archives, 1985.

Dussault, Clément T. *Sillery, 350 ans d'histoire, 1637-1987 : du 12 au 21 juin 1987*. [Beauport], Promotions M.G., 1987?



Dussault, Clément T. *Sillery, l'an un 1856*. Sillery, Service des archives de la ville de Sillery, 1981.

Dussault, Clément-T. *Bois-de-Coulonge*. Québec, Cahiers d'histoire de la Société historique de Québec, no 2. Université Laval, 1950.

Écuyer, Benjamin. *Figurative plan of a part of Woodfield and of a beach lot conceded by the priests of the Seminary of Quebec*. Québec, [s.n.], 1824.

Ecuyer, Benjamin. *Figurative plan of part of the Sillery Domain*. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1977.

Écuyer, Benjamin. *Plan of Woodfield the property of Mathew Bell esquire contening forty five arpents fifteen perches superficial French measure survey in 1807*. Québec, [s.n.], 1807.

Ethnoscop. *Promenade Samuel-de-Champlain, phase 3. Sondages de caractérisation des sols. Surveillance archéologique*. Juin 2012.

*Étude volumétrique, vues aériennes animées [ressource électronique] : extraits des parcours de caméras présentés le 27 septembre 2006 dans le cadre de la 3<sup>e</sup> séance du processus consultatif sur l'avenir des grands ensembles de Sillery*. [Québec]. Ville de Québec, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, [2006].

Fondation Bagatelle. *La maison des jésuites : quand l'histoire devient musée*. Québec, Éditions Bagatelle, 1995.

Fortin, Jean-Claude. *Les Types de paysages dans les zones résidentielles : essai de classification par secteurs et adaptation à la ville de Québec*. 1969

Fosseyeux, Marcel. *Contribution à l'histoire du monastère de la Visitation Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine au XVII<sup>e</sup> siècle : la conversion du commandeur Brulart de Sillery*. Paris, [s.n.], 1910.

Gagnon, France. *Notre histoire... votre avenir : album historique*. [Sillery, Caisse Desjardins de Sillery], 1993.

Gagnon-Pratte, France. *L'architecture et la nature à Québec au dix-neuvième siècle : les villas*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1980.

Gardette, Joëlle. *Le processus de revendication huron pour le recouvrement de la seigneurie de Sillery, 1651-1934*. 2008.

Gérin, Léon. *La Seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette*. Ottawa, [s.n.], 1901.

Giguère, Diane Lestage. *Étude sur l'évolution de la propriété foncière à Sillery, de 1951 à 1974*. [S.l. s.n.], 1975.

Gilbert, Luc-Frédéric. *Aspects morphologiques de la densification de Sillery*. 2000.

Goudreau, Yves et Alain Duchesneau, *La Maison des Jésuites : quand l'histoire devient musée*. [Sillery], Éditions Bagatelle, [1995].

Graffin, Roger. *Noël Brulart de Sillery et la fondation de Sillery au Canada*. Reims, Imprimerie de l'Académie, 1902.

Groupe Harcart, *Les Jardins de Catarauqui*. Étude préparée par le pour la Société Saurev inc. et le Ministère des affaires culturelles du Québec, Direction régionale de Québec. Québec, Groupe Harcart, 1985.

Guenet, Michel. *Géographie structurale urbaine : expertises de cartographie automatique à Québec*. 1992.

Guimond, Renée G. *Bagatelle*. [Sillery] Villa Bagatelle; [Charlesbourg] : Éditions Plume d'elles, 1989.

Harper, John Murdoch. *The Sillery mission*. [S.l.]. [s.n.], [1908?].

Harper, John Murdoch. *Then and now; the Earliest beginnings of Canada; the Sillery Mission*. Toronto; Quebec: the Trade Publishing Company: T.J. Moore & Company, [1908?].

Hébert, Léo-Paul. *Le registre de Sillery, 1638-1690*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994. Également en ressource électronique.

Hopkins, Henry Whitmer, *Atlas of the City and County of Québec : from actual surveys*. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1979.

Hopkins, Henry Whitmer, *St. Felix, Ste. Foye, St. Colomb d'Sillery, Banlieue, St. Sauveur & St. Roch Nord*. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1979.

Hopkins, Henry Whitmer. *Parish St Colomb d'Sillery*, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1979.

*La Charcotte: bulletin de la Société d'histoire de Sillery*. Sillery, Société d'Histoire Sillery, 1985-...

La Ferrière, Henri. *Monographie de la Caisse populaire de Sillery*. [S.l, s.n.], 1951.

Labrecque, Paul, dir. et Pierre Lacasse, coord. *Saint-Michel de Sillery : 150 ans d'héritage, 1854-2004*. Sillery, Fabrique Saint-Michel de Sillery, c2004.

Lafleur, Ignace, dit Plamondon. *Seigneurie de Sillery*. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1980.

Lamontagne, P.-A. *L'histoire de Sillery, 1630-1950*. [Sillery?], [s.n.], 1952.

Lamontagne, Paul.-A. *Quelques notes d'histoire sur St-Colomb-de-Sillery*. [Québec (Province)], [s.n.], 1941.

Langevin, Renée et Michel Lavoie. *C'est ma seigneurie que je réclame : la lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*. Montréal, Boréal, 2010.

Lapointe, Andrée. *Sillery et l'industrie du bois au XIX<sup>e</sup> siècle*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1982.

Lavoie, Michel. *C'est ma seigneurie que je réclame : la lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*. Montréal, Boréal, 2010

*Le Bois de Coulonge, 1862-1962*. [Québec], Office du tourisme, [1962].

*Le Citadin de Sillery*. Sillery, Impr. L'Appel, 1952.

Le Moine, James MacPherson, *Maple leaves : Canadian history and Quebec scenery* (third series). Québec, Hunter, Rose.

Légaré, Denyse et Paul Labrecque, *Histoire de raconter, l'arrondissement historique de Sillery*. [Québec], Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, 2008.

Légaré, Denyse et Paul Labrecque. *Histoire de raconter, la Maison des Jésuites de Sillery*. [Québec], Division de la culture, du loisir et

de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, 2008.

Légaré, Denyse et Paul Labrecque. *Histoire de raconter, la Villa Bagatelle*. [Québec], Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, 2008.

Légaré, Denyse et Paul Labrecque. *L'arrondissement historique de Sillery et ses environs immédiats : guide de randonnées pédestres*. [Québec], Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, [2008].

Légaré, Denyse, *Sillery au temps de James MacPherson Le Moine : exposition présentée à la Villa Bagatelle du 8 septembre au 19 décembre 2010*. [Québec], Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, 2010.

*Les quatre saisons d'une ville centenaire, 1856-1956 : album-souvenir des fêtes jubilaires, 2 au 11 juin 1956*. Sillery, Les Centenaires, 1956.

Lévesque, Guylaine et Roger Paquet. *Le schéma directeur d'urbanisme de Sillery : une analyse des forces en présence lors des consultations publiques*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1979.

Loiseau, Marie-France, Dominique Richer et Jacques Vallée. *Sillery, 1637-2001*. [Sillery, Québec] : Ville de Sillery, 2001.

Lord, Jules. *Bibliographie sur les grands domaines de la communauté urbaine de Québec. Villas, jardins et cimetières-jardins*. Québec, IQRC, 1992.

Malouin, Reine. *La Seigneurie Notre-Dame des Anges*. Québec, [La Société historique de Québec], 1955.

Ministère des Affaires culturelles du Québec. *Arrondissement historique de Sillery. Propositions de sauvegarde et de mise en valeur*. Québec, 1977.

Morin, Danielle. *Analyse des quartiers urbains de Sillery et Ste-Foy en marge du chemin St-Louis Québec*. [S.n.], 1972.

*Nos rues en fête, 1608-2008 : hommage à nos 400 célébrités et à nos sources françaises*. [Québec] : Association Québec-France, Seigneuries-La Capitale, impression 2008.

O'Gallagher, Marianna, *Saint Brigid's Quebec : the irish care for their people, 1856 to 1981*. Québec, Carraig Books, 1981.

Patri-Arch. *Évaluation patrimoniale des couvents, monastères, et autres propriétés de communautés religieuses situées sur le territoire de la Ville de Québec*. Ville de Québec, 2006. (Séminaire des pères Maristes, Fédération des Augustines de la Miséricorde-de-Jésus, Ancien couvent des sœurs missionnaires de Notre-Dame-d'Afrique, Propriété des religieuses de Jésus-Marie, Maison mère des Sœurs de Sainte-Jeanne-d'Arc, Propriété des pères Augustins de l'Assomption, Recommandations sur les propriétés religieuses de Sillery.

Perreault, Céline. *Le développement résidentiel de la ville de Sillery : un problème d'espace*. Université Laval, mémoire de baccalauréat en géographie, 1986.

*Plan and description of the Governor General's residence at Spencer Wood*. [Québec (Province)?, s.n.], 1854.

*Plan des quartiers de la ville de Sillery*. [Sillery, Ville de Sillery], 1984.

Pluram inc. *Ville de Sillery : étude sur les implications des fusions proposées*. Sillery, Pluram inc., 1973.

Pluram. *Ville de Sillery. Politique et outils de gestion en matière de patrimoine*. Rapport final, 1977.

Pouliot, Adrien. *La plus vieille maison du Canada*. [S.l., s.n., 1949].

Pouliot, Léon, *La mission Saint-Joseph de Sillery, 1637-1670*. Montréal, L'œuvre des tracts, L'Action paroissiale, 1937.

Québec (Province). Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine. *Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*. Québec, Direction des relations publiques, Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, 2010.

Reny, Claude. « Arrondissement historique de Sillery ». *Les chemins de la mémoire*, tome I. Québec, Publications du Québec, 1990, p. 221-225.

Robert, Isabelle. *Le site de l'ancienne mission des Jésuites à Sillery*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1990.

Rochette, Louise. *La dynamique des espaces verts dans un secteur des municipalités de Sainte-Foy et de Sillery*. Université Laval, mémoire de baccalauréat, 1981.

Rompré, Mathieu. *L'historiographie des Irlandais en Amérique du Nord : le cas de Saint-Colomb-de-Sillery en 1871*. 2006.

Roquet, Nicholas. *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Sillery*. 2007.

Saint-Pierre, Gaston et Ass. *Étude : Programme de rénovation culturelle à Sillery*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1979.

Scott, Henri-Arthur. *Notre-Dame de Sainte-Foy : histoire civile et religieuse d'après les sources*, tome 1, 1541-1670. Québec. J.-A. K. Laflamme, imprimeur, 1902.

Sillery (Québec), Comité d'urbanisme. *Plan d'ensemble du développement urbain de Sillery*. [Sillery, La Ville], 1951.

Sillery (Québec). Commission d'urbanisme. *Schéma directeur d'urbanisme*. Ste-Foy, Urbanex inc., 1977.

Sillery (Québec). *Sillery, partenaire depuis 350 ans*. [Québec], Commission d'étude sur la ville de Québec 1986.

Sillery (Québec). *Ville de Sillery : plan d'urbanisme : règlement no 9*. Sainte-Foy, Urbanex inc., 1981.

Sillery (Québec). *Ville de Sillery : plan d'urbanisme*. Sillery, Ville de Sillery, 1991.

*Sillery... à travers son histoire*. Sillery, s.n, 2001.

Sitwell, H. S. *Contoured plan of the environs of Quebec, Canada East*. Ottawa, Archives nationales du Canada, 1980.

Smith, Frédéric. *Cataraqui : histoire d'une villa anglaise à Sillery*. Sainte-Foy, Publications du Québec, [Québec], Gouvernement du Québec, 2001.

Tardivel, Louis. *Le Vieux-Sillery*. [Québec], [Direction générale des publications gouvernementales du Ministère des communications], [1983].

Urbanex inc. *Schéma d'urbanisme directeur*. Ste-Foy, Urbanex, 1976.

Urbanex inc. *Ville de Sillery, plan d'urbanisme, affectation du sol et répartition des densités*. [Sillery], La Ville de Sillery, 1981 et 1982.

Urbatique inc. *Arrondissement historique de Sillery., Stratégie de préservation et de mise en valeur de la falaise et de ses abords*. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1975.

URBIO. *Inventaire des perspectives visuelles remarquables : biens patrimoniaux de Sillery*. 1995

Vachon, Paul-Émile, *Le temps des villas : contes du Vieux-Sillery*. [Sillery], S. Harvey, 2006.

Verret, Robert (URBIO). *Inventaire des perspectives visuelles remarquables comme biens patrimoniaux de Sillery*. Rapport présenté dans le cadre du programme « Des outils pour la sauvegarde et une plus grande considération du patrimoine sillerois », 1996.

Verret, Robert. *Étude morphologique diachronique d'un organisme urbain : Sillery, 1630-1995*. Université Laval, mémoire de maîtrise, 1996.

Ville de Sillery. *Plan d'urbanisme*. Règlement no 949. 1981. *Plan de zonage*. Révisé en 2001.

Ville de Sillery. Service d'urbanisme. *Maintien et abordabilité versus les grandes résidences. Étude de cas*. Ottawa, Association canadienne des constructeurs d'habitation, 1995.

Ville de Sillery. Sillery, La Municipalité, 1999. (carte)



